



Législature 2021-2024

Procès-verbal n° 5

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 25 octobre 2021 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

| | | |
|-----|---|----|
| 1. | Appel | 2 |
| 2. | Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021 | 2 |
| 3. | Communications de la présidente | 2 |
| 4. | Nomination d'un membre à la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire en remplacement de Mme Catherine Cunningham, démissionnaire..... | 3 |
| 5. | Nomination de deux membres à la Commission des aménagements urbains en remplacement de Mme Stéphanie Skartsounis et de M. Dragan Mihailovic, démissionnaires | 3 |
| 6. | Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de M. Dragan Mihailovic, démissionnaire | 3 |
| 7. | Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'250'000 pour la construction d'un bâtiment commun avec l'État de Neuchâtel et comprenant une halle à copeaux à Cernier..... | 3 |
| 8. | Contre-projet à l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus | 7 |
| 9. | Remplacement dans les commissions | 18 |
| 10. | Désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes communaux 2021 à 2023..... | 20 |
| 11. | Réponse au postulat PO20.001 « Installation de panneaux photovoltaïques » | 21 |
| 12. | Réponse au postulat PO20.002 « Pas de limitation à 30km/h sur un axe principal » | 23 |
| 13. | Réponse au postulat PO21.002 « Politique de durabilité lors des rénovations » ... | 25 |
| 14. | Réponse à la motion M21.003 « Plan de relance post-Covid »..... | 27 |
| 15. | Motions et propositions | 29 |
| 16. | Résolutions, interpellations et questions | 36 |
| 17. | Communications du Conseil communal | 46 |



M. Raphael Geiser (PLR) (ci-après « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général (ci-après CG) et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

1. Appel

En raison de la situation sanitaire, la configuration des lieux a été aménagée de manière à respecter les directives de l'Office fédéral de la santé publique et des dispositions particulières ont été mises sur pied. Parmi elles, la feuille de présence a été remplie par le chancelier dans le but d'éviter des manipulations de matériel par plusieurs personnes. La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 40

Membres excusés : 4

Membre non suppléé : 1

Aucune modification n'étant proposée, l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications du président

Le président annonce la réception des courriers suivants :

- courrier de Mme Stéphanie Skartsounis du 12.09.2021 – démission de la fonction de conseillère générale ;
- courrier de M. Dragan Mihailovic du 06.10.2021 – démission de la fonction de conseiller général ;
- courrier de l'association « Pro Bibliobus » du 15.10.2021 ;
- copie à l'attention de la Commune du courrier adressé au SCAV par l'association « Pro bibliobus », du 13.10.2021, concernant les mesures COVID de la présente séance.

Les courriers figurent sur le portail Echo.



4. Nomination d'un membre à la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire en remplacement de Mme Catherine Cunningham, démissionnaire

M. Alain Lugon (Les Verts) indique que le groupe propose M. Yves Pessina (Les Verts).

M. Yves Pessina (Les Verts) est élu par acclamation.

5. Nomination de deux membres à la Commission des aménagements urbains en remplacement de Mme Stéphanie Skartsounis et de M. Dragan Mihailovic, démissionnaires

M. David Moratel (PS) annonce que le groupe propose Mme Magali Barblan (PS).

M. Alain Lugon (Les Verts) informe que son groupe propose Mme Françoise Ott (Les Verts).

Les deux candidats sont élus par acclamation.

6. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de M. Dragan Mihailovic, démissionnaire

M. David Moratel (PS) annonce que le groupe propose M. Ahmed Muratovic (PS).

M. Ahmed Muratovic (PS) est élu par acclamation.

7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'250'000 pour la construction d'un bâtiment commun avec l'État de Neuchâtel et comprenant une halle à copeaux à Cernier

M. David Tramaux (PLR) communique le rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« En date du 28 septembre 2020, une demande de crédit a été acceptée et prévoyait la construction d'une halle à copeaux à la Carrière du Forvy à Chézard-St-Martin pour CHF 540'000.

Par suite des diverses études d'ingénieurs, nécessaires sur le terrain du Forvy, il en est ressorti que les coûts de terrassement et de construction ont été sous-estimés et que le projet ne pourrait tenir le crédit accordé. Dès lors, en février 2021, les nouvelles Autorités ont pris contact avec l'Etat de Neuchâtel et des discussions en est ressorti qu'il y aurait possibilité d'implanter un hangar à copeaux à proximité du CAD de Cernier en construisant un bâtiment commun entre l'Etat de Neuchâtel et la Commune de Val-de-Ruz.

La demande de crédit, présentée ce soir, de CHF 1'250'000 pour la construction d'un bâtiment commun à Cernier remplace la demande de crédit précédente validée il y a un peu plus d'une année.



Cette nouvelle solution, plus rationnelle, évite un stockage intermédiaire, des activités logistiques ainsi que des transports puisque à proximité immédiate du chauffage à distance.

De plus, avec cette nouvelle halle, il y a possibilité de garantir un approvisionnement du CAD en tout temps, puisqu'un stockage de 2500m³ permet de garantir un approvisionnement en continu de plaquettes forestières et ceci en toute sécurité. Cette nouvelle halle permettra de réduire la taille des emplacements de stockage actuels situés en bordure de forêt. Point non négligeable, les cimes forestières pourront également être utilisées et ainsi valorisées avec ce projet.

Cette construction se ferait en partenariat avec l'Etat de Neuchâtel et le nouveau bâtiment, puisque financé conjointement, donnerait lieu à la création d'un régime de PPE entre l'Etat et la Commune de Val-de-Ruz.

Le coût des travaux de CHF 1'250'000 serait financé à hauteur de la somme de CHF 590'000 par l'Etat de Neuchâtel et encaissée comme recette. Le solde de CHF 660'000, financé par la Commune de Val-de-Ruz, serait compensé par le FFR (Fonds forestier de réserve), fonds qui est suffisamment alimenté pour absorber cette somme. L'arrondissement forestier a d'ores et déjà donné son accord.

La charge nette totale assumée par la Commune, prévue à la planification des investissements 2022, s'élève ainsi à CHF 0.

Au niveau des charges d'investissements, celles-ci se montent également à CHF 0 puisqu'il n'y a ni amortissements ni nouvelles charges d'exploitation. Le présent projet n'engendre aucune augmentation d'effectif.

La CGF apprécie le caractère rationnel et économe de ce projet et remercie le Conseil communal d'avoir fait preuve d'un esprit critique sur le précédent projet et estime que celui-ci est mieux adapté.

A l'unanimité des membres présents, la demande de crédit a été acceptée par la CGF et celle-ci vous recommande d'en faire de même. »

Mme Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le Groupe PLR-Le Centre a pris connaissance de la demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'250'000 pour la construction d'un bâtiment commun avec l'Etat de Neuchâtel et comprenant une halle à copeaux à Cernier.

On pourrait finalement croire que les dés sont jetés puisqu'un crédit avait déjà été accordé pour la construction d'une halle à copeaux et que de surcroît l'achat d'un véhicule en lien avec ce projet a déjà été validé par le Conseil général.

Mais ce serait mettre la charrue avant les bœufs, ne serait-ce parce que le Conseil communal, constitué de nouveaux conseillers communaux, se retrouve devant de nouveaux représentants de la population.



Justement, ce Conseil communal dans sa nouvelle composition a eu la sagesse de prendre du recul sur ce projet précédemment voté, de le questionner et alors même que le Conseil général avait déjà donné son aval (pour une enveloppe qui certes allait grossir). Le Groupe PLR-Le Centre salue vivement le Conseil communal pour avoir su remettre en question un projet qu'il avait sur la table et pour avoir souhaité l'améliorer.

Et au-delà de la remise en question, il s'agit ici d'une refonte totale du projet qui permet d'accéder enfin à ce territoire d'Evologia. Nous avons ainsi un projet en parfaite adéquation avec l'idéal qu'on souhaite pour notre installation de chauffage, soit une proximité totale entre la halle et le CAD, permettant efficacité, réactivité et pérennité avec un CAD appelé à s'étendre.

S'agissant de l'aspect financier, la seule lecture du titre de ce point à l'ordre du jour pourrait faire bondir comparativement au crédit accordé pour le Forvy (qui finalement n'allait pas correspondre à la réalité) mais sur ce point également, le projet tel qu'il nous est présenté est satisfaisant à mesure qu'il permet d'une part que l'Etat supporte 47% de la charge financière, le solde d'autre part étant prélevé au sein d'un fonds de réserve destiné précisément à une telle utilisation.

Toujours sur l'aspect financier et c'est essentiel, cette installation ne saurait motiver une quelconque hausse du coût de l'énergie de la part de la société Vivaldis, le transport de la matière première devenant plus efficace et seul l'Etat et la Commune finançant cette construction.

Fort de ce qui précède, le Groupe PLR-Le Centre acceptera à l'unanimité cette demande de crédit. »

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a étudié et discuté ce dossier, et il en approuve la demande de crédit.

Le 28 septembre 2020, le Conseil général avait validé un projet de construction de halle de stockage pour des copeaux de bois, au Forvy. L'étude du projet a révélé d'une part un coût plus élevé que prévu, et d'autre part qu'il pouvait être optimisé. En particulier, le projet au Forvy aurait nécessité de décharger les copeaux avant de les recharger pour les transporter sur le site d'Evologia. Il faut noter que construire cette halle à copeaux directement sur le site d'Evologia n'a pu être envisagée que depuis février 2021, après de nouveaux accords avec l'Etat, qui est propriétaire du terrain.

Le nouveau projet, qui est le fruit de discussions entre Evologia, Vivaldis et le nouveau Conseil communal, consiste donc à construire cette halle à copeaux directement sur le site d'Evologia.

Et de plus, ce nouveau projet amènera aussi de nouvelles opportunités pour l'utilisation des sous-produits de copeaux. Et il est clair qu'en rendant le stockage de copeaux sur place, et donc plus disponible, le projet a été bien reçu et validé par Vivaldis.

Par ailleurs, ce projet ne devrait amener de nouvelles nuisances sonores sur le site d'Evologia, les copeaux étant toujours déchiquetés en forêt.

Le groupe socialiste propose donc, tout comme la CGF, d'accepter cette demande de crédit, donc d'adopter le projet d'arrêté dont il fait l'objet. »



M. Laurent Oppliger (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe Verts-Vert-Libéral (VVL).

« Le groupe VVL s'est penché avec intérêt sur le rapport du Conseil communal et en a discuté lors de sa séance de préparation.

Même si nous revenons sur un projet adopté lors de la précédente législature, nous saluons l'initiative faite de rediscuter avec l'Etat afin d'implanter ce hangar sur le site d'Evologia. Nous saluons le pragmatisme des deux partenaires de pouvoir bouler cette halle de stockage à copeaux à côté du CAD, ce qui simplifiera la logistique, évitera des transports et permettra plus de souplesse dans l'approvisionnement des deux chaudières du CAD. De plus, vu la nouvelle situation géographique, la toiture pourra être exploitée dans sa totalité pour la pose de panneaux photovoltaïques ce qui ne peut que nous réjouir.

En complément à cette couverture du toit, nous pensons qu'il serait également intéressant d'étudier l'utilisation du potentiel vertical de la façade sud pour l'implantation de panneaux photovoltaïques, l'aptitude du lieu étant qualifiée de bonne sur les sites internet spécialisés. Nous souhaiterions également que ce type d'hangar, dédié à la production d'énergie locale et durable puisse servir d'exemple en matière de nature en ville. Il nous paraît donc important d'étudier la possibilité d'y intégrer directement ou d'y prévoir l'installation de nichoirs à chauve-souris et de nichoirs à oiseaux, notamment pour ceux fréquentant les lieux ruraux construits tels que les martinets, les hirondelles ou les chouettes effraies par exemple. Nous déplorons également que ce genre de bâtiments ne puisse pas s'accompagner d'aménagements permettant une meilleure intégration dans ces sites construits, bétonnés et bitumés notamment par la plantation d'arbres ou par l'utilisation d'un revêtement végétalisé.

Malgré ces remarques complémentaires, notre groupe acceptera cette demande de crédit. »

M. Michel Favre (UDC) donne lecture du rapport du groupe UDC.

« La solution retenue actuellement nous paraît optimale pour supprimer un stockage intermédiaire et le transport, point noir qui avait été relevé par notre groupe lors de la précédente demande de crédit. De ce fait, le groupe UDC acceptera cette demande de crédit pour la construction commune de la nouvelle halle à copeaux. »

M. Daniel Geiser (CC) communique la position du Conseil communal.

« Je remercie la CGF et les groupes pour leurs interventions et l'accueil qui est fait au projet.

Voilà un beau projet qui arrive sur la table du Conseil général. Il s'agit en effet d'une collaboration étroite entre l'Etat de Neuchâtel et la Commune de Val-de-Ruz. Il permet de résoudre le problème de stockage des plaquettes de bois issues des 3'200 hectares (ha) de forêts communales.

J'aimerais relever ici que la question de la sécurité effectivement nous a un peu préoccupé à la suite des interventions, notamment de la CGF, liées aux risques de feux. Tout cela est réglé, nous ne faisons pas face à la même problématique que les tas de foin par exemple. Le bâtiment est ventilé et le tas ne dépassera pas les 7-8m de hauteur. Les copeaux ne sont pas tassés. Concernant le



bâtiment, il pourra servir en effet de support à un projet photovoltaïque. Un partenaire a été approché, ce dernier s'est montré ouvert à utiliser l'infrastructure. Par rapport à la remarque qui a été faite du côté des Verts, nous intégrerons la question de l'utilisation de la façade sud dans notre réflexion.

Le financement du bâtiment est assuré par un apport comme cela a été dit de CHF 590'000 de l'Etat et le reste par le fonds forestier communal pour le solde.

Au vu des éléments exposés, je n'en rajouterai pas plus, le Conseil communal vous recommande vivement d'accepter la demande de crédit qui vous est présentée. »

Entrée en matière : acceptée tacitement.

M. Francis Krähenbühl (PLR) pose la question suivante : « *La dépense sera portée au compte d'investissement, c'est une dépense nulle, est-ce que l'on porte une dépense de zéro au compte d'investissement ?* »

M. Daniel Geiser (CC) de répondre : « *Il faut bien mettre la dépense quelque part donc c'est dans le compte d'investissement y relatif, ensuite de quoi il est compensé d'une part par le montant qui est versé par l'Etat et deuxièmement par le montant que nous prenons dans le fonds forestier communal, donc on arrive à la fin à zéro. On aurait pu ne rien mettre mais on doit quand même faire l'exercice comptable c'est donc sous cette forme là que cela se passe.* »

Vote : l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'250'000 pour la construction d'un bâtiment commun avec l'Etat de Neuchâtel et comprenant une halle à copeaux à Cernier est accepté à l'unanimité.

8. Contre-projet à l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus

Le président rappelle l'historique de l'initiative pour le maintien du Bibliobus.

Mme Laurence Veya (PLR) énonce le rapport de la Commission sports-loisirs-culture.

« Dans ce dossier, nous pouvons aller au-delà de la question financière et nous demander ce que nous souhaitons pour Val-de-Ruz, à terme et au niveau global.

En quoi ce projet s'inscrit-il dans le programme de législation communal si on parle d'engagement, de mobilité, de durabilité ou d'insertion dans le paysage cantonal ?

Approchons la réflexion sous différents angles en prenant quelques distances avec les aspects financiers tout en les gardant bien à l'esprit et sans même vouloir peut-être régler certains points. Aussi qu'elle est la qualité du projet qui vous est présenté par une Commission sports, loisirs et culture, affaire partie, c'est clair. Une commission qui a su et qui a voulu s'entendre pour aller au-delà d'une divergence idéologique et pour quelles raisons y est-elle parvenue, des raisons simples et concrètes. Elle a analysé la situation dans son ensemble – passée, présente, souhaitable et souhaitée pour le futur. Elle a étudié les options à dispositions, elle les a évaluées en quoi elles



répondaient aux dispositions légales, aux différentes parties impliquées et en quoi aussi elles permettraient une réponse constructive à une situation qui dure depuis un certain temps déjà. Pour cela, elle s'est renseignée, elle a rencontré tous les partenaires, elle a fait un travail de fonds, important, dans un délai court et une forme de consensus est née, très vite, d'elle-même.

Le projet qui vous est présenté répond prérogative des différentes parties impliquées, parties auxquelles vous appartenez aussi, vous, certainement, personnellement, à un titre ou à un autre et c'est avant tout un projet de qualité, un projet « win-win » que nous vous présentons et même un excellent rapport qualité/prix même si son coût, il est vrai, est effectivement de quelques CHF 100'000 supérieur aux précédents. Ici aussi nous pouvons nous demander, ce que nous avons pour ce prix-là et le retour sur investissement est significatif. Ne serait-ce que pour ce qui touche aux prestations de la bibliothèque, accès aux documents, extensions des horaires d'ouvertures, mise à dispositions des ressources, investissements, constitutions d'un fonds spécifique, adaptabilité du projet dans le temps. Vous l'avez lu tout ça, vous aussi et nous pouvons aller plus loin encore si nous considérons la démarche à long terme. Comme une opportunité pour Val-de-Ruz, comme la pose d'une première pierre, un pas vers une autre forme de cohésion. Au-delà de l'extension de l'offre culturelle et du partenariat « win-win » avec une association non seulement expérimentée mais capable d'évoluer, de se repenser, de se doter d'une structure de management performante et de revenir vers nous dans un paradigme tout à fait nouveau. Qu'en serait-il du positionnement et du rayonnement de Val-de-Ruz dans le canton si nous nous distinguons par une offre culturelle adaptée et innovante avec la création d'un lieu de vie et de rencontre, le renforcement des liens sociaux intra et inter générationnels, une possibilité aussi de resserrer les liens entre les différents villages et en ce sens les CHF 100'000 sont bien d'avantage qu'un montant et nous ouvrent une fenêtre sur l'avenir. Considérons donc ces CHF 100'000 comme un investissement au sens large du terme car il pourrait bien d'ici quelques temps nous rapporter entrées, union et notoriété. Aussi en guise de conclusion posons-nous simplement la question de savoir ce que ce projet nous rapporte à la place de se demander ce qu'il nous coûte. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) transmet la position de la CGF.

« Commençons par un petit historique.

Le 10 juin 2018, la population refusait une augmentation de 5 points du coefficient fiscal. Dans la foulée, avec un préavis de 6 mois, la Commune décidait de quitter l'association du Bibliobus au 1^{er} janvier 2019. L'objectif de ce retrait était une économie annuelle de CHF 143'000, les bibliothèques communales étant à même de fournir la prestation liée à la lecture publique.

Le 18 septembre 2018, une motion du groupe des Verts demandant qu'on étudie "l'opportunité de conserver le Bibliobus plutôt que deux bibliothèques de villages"; a été refusée par le Conseil général par 25 voix contre 7 et 6 absentions.

Le 21 septembre 2018, donc trois jours plus tard, l'initiative « Pour le maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz » a été lancée. Elle a été remise le 14 décembre 2018 munie de 1'685 signatures. Elle demande, je cite, que « la Commune favorise la lecture tant chez les adultes que chez les adolescents et les enfants et, qu'à cet effet, elle fasse notamment partie de l'association



du Bibliobus neuchâtelois et offre un service décentralisé de lecture publique dans les villages ainsi qu'auprès des collèges qui ne disposent pas de bibliothèques scolaires ».

Le rapport relatif à la recevabilité de l'initiative communale a été adopté à l'unanimité par le Conseil général en date du 25 mars 2019. Le 26 août 2019, le Conseil général acceptait le renvoi de l'initiative à la Commission sports-loisirs-culture par 12 voix contre 6 et 13 abstentions. La CGF s'était aussi prononcée pour le renvoi en commission par 7 voix contre 1.

Finalement, le 13 juin 2021, la population refusait à une très large majorité une augmentation de 2 points du coefficient fiscal.

La Commission sports-loisirs-culture rend aujourd'hui son rapport avec un contre-projet, qui demande en substance que la Commune réintègre l'association du Bibliobus et que les bibliothèques communales de Fontainemelon et des Geneveys-sur-Coffrane restent en service, celle de Fontainemelon étant associée au réseau Bibliobus. La différence de coût entre le maintien des bibliothèques sans Bibliobus et leur maintien avec Bibliobus serait de l'ordre de CHF 120'000 à compter du 1^{er} janvier 2022.

La CGF a débattu de ce rapport dans sa séance du 11 octobre dernier. Nous avons bien pris note qu'en cas d'acceptation du contre-projet, les initiants retireront celle-ci et qu'en cas de refus ce serait à la population de se prononcer en votation populaire.

La solution proposée par la Commission sports-loisirs-culture, avec deux bibliothèques maintenues ET le Bibliobus, est certes attrayante, même si elle est plus chère que la précédente, avant que la Commune ne renonce au Bibliobus, d'environ CHF 66'000, on peut diverger sur les chiffres, pour une offre certes un peu meilleure.

La CGF ne se prononce pas sur la pertinence ou non du contre-projet, qui est effectivement intéressant et salue le travail de la Commission sports-loisirs-culture; nous souhaitons surtout que les citoyens se prononcent suite aux deux refus d'augmentation du coefficient fiscal. Ce faisant, nous irions au bout du processus démocratique en donnant la parole à la population sur l'initiative. Si un OUI sort des urnes, rien n'empêchera alors de mettre en œuvre le contre-projet; si c'est un NON, alors la Commune n'adhérera pas au Bibliobus. Mais quel que soit le résultat, la voie démocratique aura été respectée de bout en bout. On parle beaucoup de participation citoyenne, c'est une excellente occasion de passer de la parole aux actes.

Dans le cours de la discussion, nous avons posé quelques questions, parmi lesquelles deux sont restées sans réponse : qui choisit où s'arrête le Bibliobus ? Pourquoi le coût est-il le même pour la Commune s'il s'y arrête une seule fois dans la commune ou 15 fois ? Et à chaque fois c'est l'ensemble de la population de la Commune qui est pris en considération pour fixer la contribution communale. On sait qu'à cette règle, il y a déjà une exception qui s'annonce, c'est que le Bibliobus s'arrêtera à Valangin, Commune de Neuchâtel, qu'on ne comptera pas 45'000 habitants pour un arrêt à Valangin.

En résumé, la CGF ne refuse pas le contre-projet, mais nous demandons que la population, dont les choix ont prévalu tout au long du processus depuis juin 2018, puisse se prononcer sur cet objet. La



seule possibilité est de refuser le contre-projet, ce qui signifiera que l'initiative sera soumise au vote populaire. C'est pour cette raison qu'à l'unanimité des 8 membres présents à la séance, la CGF vous demande de refuser ce contre-projet, puisque nous n'avons pas d'autre moyen pour aller au-devant de la population. »

Mme Claudine Geiser (PLR) communique le rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Nous n'allons pas refaire ici l'histoire pour les raisons qui ont amené à l'élaboration du contre-projet qui nous est soumis. Rappelons tout de même que la Commission sports-loisirs-culture était chargée de proposer une alternative satisfaisante correspondant aux besoins réels de la population vaudruzienne et économiquement supportable.

Certains d'entre nous ont du mal à considérer cet objet comme un contre-projet car nous n'y voyons pas une véritable alternative à l'initiative populaire qui demande la ré-adhésion au Bibliobus. Le projet soumis consiste au retour du Bibliobus à Val-de-Ruz en englobant la bibliothèque communale de Fontainemelon et au renforcement de l'offre en matière de lecture publique avec des compétences professionnelles accrues.

Actuellement, la lecture publique s'appuie sur les deux bibliothèques communales ; celle de Fontainemelon et celle des Geneveys-sur-Coffrane, chacune proposant un espace jeunesse et un espace public pour les adultes. Lors du retrait du Bibliobus, une amélioration a été réalisée avec l'engagement d'une bibliothécaire professionnelle actuellement à 60% sur le site de Fontainemelon où l'espace jeunesse a fait l'objet d'importants travaux de tri, d'informatisation d'ouvrage et de présentation.

Nous avons également pris connaissance qu'un deuxième projet est prévu, celui-ci consiste au déménagement de la bibliothèque de Fontainemelon dans des nouveaux locaux à Cernier, sous l'Hôtel de Ville. Le but visé est de faire revivre le centre de Cernier et de rendre le lieu plus accessibles en transports publics. Ce lieu deviendrait à terme un nouvel espace culturel, un espace de rencontre inter-générationnelle, un projet porteur pour empêcher que Val-de-Ruz ne soit qu'une cité dortoir. Selon les dires de nos représentants à la Commission sports-loisirs-culture, le rapport répond aux prérogatives de tous les acteurs concernés qui ont œuvré à son élaboration. Pour l'ensemble du groupe, ce n'est pas le projet lui-même qui pose problème, chacun reconnaissant la qualité du rapport et le travail sérieux de ses concepteurs. De l'avis de certains, malgré le travail fouillé de la commission et afin de faire une véritable pesée d'intérêts, il manque certains éléments. Des chiffres de projections de fréquentations, les attentes de la population en matière de lecture publique, l'intérêt des Vaudruziens pour le retour de la prestation Bibliobus et à l'heure des nouvelles technologies, l'intérêt pour le livre papier. Depuis la suppression du Bibliobus pour les raisons que l'on connaît, les finances communales ne se sont guères améliorées et la réintégration au Bibliobus entraînerait une augmentation des charges communales de CHF 120'000 par année. Le plébiscite enthousiaste des membres de la commission en faveur du projet nous demande de regarder au-delà du seul aspect financier, malheureusement, nous ne pouvons ignorer la moins réjouissante situation financière de la Commune. Le récent refus pour la deuxième fois de l'augmentation du coefficient fiscal nous contraint d'autant plus à une gestion rigoureuse et



responsable des budgets. Dans un avenir proche, le retour de la prestation engendra forcément des choix difficiles très probablement au détriment d'autres projets d'importance pour la collectivité. De nouvelles pistes d'économies devront être entreprises.

Ce contre-projet a engendré des discussions animées au sein de notre groupe, tout au long des débats, nous avons été partagés entre cœur et raison. Néanmoins, une partie d'entre nous souhaite que l'initiative aille jusqu'au bout du processus démocratique, ils estiment que c'est aux citoyens de se prononcer sur le sujet.

Pour ce faire, ils refuseront l'entrée en matière, renvoyant l'initiative devant le peuple. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) expose du rapport du groupe UDC.

« Si on veut être conséquent, qui dit double refus d'une hausse d'impôt, dit forcément économie nécessaire. Simple application du principe d'Archimède. Sinon, c'est les finances communales qui coulent encore d'avantages et, avec des caisses vides, on ne fait rien. Donc pour les finances communales c'est du « loose-loose ». Par ailleurs, l'évolution technologique oblige, on ne lit plus des livres mais sur des liseuses et par ailleurs sur Google Books c'est des milliards d'ouvrages en accès immédiat, rien à voir avec les deux-trois ouvrages du Bibliobus.

Que le peuple se prononce. Pour le groupe UDC c'est le refus du contre-projet. »

M. Ahmed Muratovic (PS) donne lecture du rapport du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste, parce qu'il est attaché à la culture et parce qu'il souhaite qu'aucun village ou lieu-dit ne soit oublié, soutient ce contre-projet à l'unanimité.

Nous avons été convaincus par le rapport de la Commission sports-loisirs-culture. En effet, nous avons ici, sans vouloir trop rentrer dans les détails, un projet bien ficelé et habilement négocié. Il y aurait ici une très bonne prestation, meilleure qu'auparavant.

Nous sommes conscients que la population vaudruzienne a refusé une hausse de 2 points d'impôts et nous en prenons note. Ceci induit inévitablement une nécessité de faire des économies. Cependant, les économies ne devraient pas toujours être faites là où il est le plus facile à couper, c'est-à-dire la culture. L'accès facilité à la lecture publique est un droit et une volonté de nos citoyennes et citoyens. Ils l'ont exprimé lors de la votation cantonale sur le Bibliobus en soutenant ce projet à plus de 62% de notre Commune et, pour rappel, nous avons le même taux d'imposition qu'aujourd'hui.

Ce n'est pas dans le texte mais ce n'est pas aux politiques de punir la population ni de la mettre face à ses responsabilités à la suite du refus de la hausse d'impôt mais plutôt d'interpréter au mieux sa volonté et de faire des économies là où la population aimerait.

Certains pensent peut-être qu'il vaudrait mieux laisser la population voter directement sur l'initiative. Mais pour plusieurs raisons, il vaut mieux accepter le contre-projet directement. Nous en citons deux. Premièrement, en cas d'acceptation de l'initiative et non du contre-projet, contrairement à ce qui a pu être dit, dans cette hypothèse là nous serions amenés à renégocier et



dans cette hypothèse, nous pourrions faire attendre plus de 3 ans au total aux initiants. Alors certes, nous serions toujours dans la légalité mais on pourrait parler de moralité. Deuxièmement, en cas d'acceptation de cette initiative, ce qui est fort probable, nous serions à nouveau amenés à négocier avec le Bibliobus et ce, dans une situation peut-être plus délicate.

Pour toutes ces raisons et celles citées dans le rapport, le groupe socialiste vous invite à voter « oui » à ce contre-projet et ainsi dire oui à une répartition de la lecture publique dans notre vallée, la cité dortoir à éviter ne doit pas concerner seulement Cernier mais chaque village, d'où l'importance de pouvoir avoir accès pas trop loin à la lecture. »

M. Simon Gandolfo (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Le contre-projet présenté par la Commission sports-loisirs-culture nous propose un retour d'une lecture publique de qualité à Val-de-Ruz. Celui-ci s'inscrit parfaitement dans le programme de législature en renforçant la vie sociale, associative et culturelle et l'éducation. Je ne vais pas reprendre les propos de ce dossier très complet qui nous a été transmis.

Je vais vous transmettre au travers de quelques phrases les échanges que nous avons eus au sein du groupe. Je cite : « Ce contre-projet propose, pour des coûts comparables à 2018, une offre de qualité nettement supérieure. Tous les habitants de Val-de-Ruz, et en particulier les enfants, doivent avoir accès à une lecture publique de qualité, qu'ils habitent la Montagne de Cernier, Le Pâquier ou Montmollin. Le positif de ce contre-projet ne se trouve pas dans le retour du Bibliobus en lui-même mais dans tout ce qu'il intègre. La possibilité d'ouvrir le samedi matin, grâce au temps de travail administratif économisé, est un élément important qui participe à créer une vie sociale et culturelle dans notre Commune. Le retour du Bibliobus c'est aussi le retour d'un outil pédagogique pour nos enseignants. Avoir accès à un choix de plus de 150'000 ouvrages, et même accès à un catalogue d'e-books, c'est s'ouvrir à une offre culturelle propre. »

Au travers de ces quelques phrases, vous aurez pu comprendre que pour des raisons différentes mais toutes très enthousiastes, le groupe VVL soutiendra à l'unanimité ce contre-projet. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) présente un amendement du Conseil communal qui est une requête du service des communes. En effet, son chef s'étonne que le Conseil général, dans son arrêté, rejette l'initiative alors qu'il va dans son sens. Il demande dès lors que l'arrêté mentionne que le Législatif accepte l'initiative à l'article premier. Il s'agit d'une modification de forme.

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) tient à apporter son opinion personnelle, que M. David Moratel partage.

« Je tiens ici à donner ma position à titre personnel, puisqu'elle pourrait surprendre quelque peu :

En tant que membre de la CGF, je me suis opposé à l'acceptation du contre-projet par notre hémicycle pour des raisons économiques strictes. A notre avis, et comme cela a été dit à juste titre, la population doit être mise en face de ses responsabilités. En gros, à l'instar de « pas de bras, pas de chocolat », « pas d'augmentation d'impôts, pas de prestations supplémentaires » ! En soumettant l'initiative au vote, la population peut décider.



Après réflexion et discussion au sein du groupe PS, j'ai cependant pris l'option de voter en faveur de ce contre-projet. En effet, celui-ci bonifie de manière incomparable l'offre des deux bibliothèques communales. La lecture étant l'une des portes d'entrée à la culture et cette dernière restant trop souvent confinée au rôle de parent pauvre, je préfère finalement privilégier la culture à l'économie, comme d'ailleurs le groupe socialiste, à l'unanimité.

Il s'agira bien sûr d'en tirer les conséquences, les montants supplémentaires nécessaires ne tombant pas du ciel. A ce titre, je regrette une nouvelle fois l'attitude inconséquente d'une partie de la population qui exige des prestations supplémentaires sans accepter d'en donner les moyens. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) tient à apporter son opinion personnelle :

« C'est à titre personnel que je prends la parole en disant que tout le monde a le droit de changer d'avis et personne n'en fera le reproche à qui que ce soit.

À titre personnel, je trouve le contre-projet de la Commission sports-loisirs-culture particulièrement bien ficelé, et je la félicite pour son excellent travail. Pourtant, je vois deux raisons de m'y opposer.

- 1) La situation financière de la Commune, malgré les améliorations apportées par la nouvelle péréquation, n'est toujours pas équilibrée, loin de là. Le budget 2022 s'annonce encore acrobatique avec une seule certitude, il sera encore très largement déficitaire. Après le premier refus d'augmenter le coefficient fiscal, les mesures prises par le Conseil communal, approuvées par la CGF, avaient été de sortir de l'association du Bibliobus et de supprimer les camps de ski et camps verts. C'était impopulaire, ça n'avait pas plu, mais ces deux mesures ont permis de faire des économies cumulées de près de 800'000 francs sur les trois dernières années.*

Dans un contexte financier aussi morose, il serait totalement incohérent de vouloir réintégrer l'association du Bibliobus, qui plus est avec un projet encore plus ambitieux et coûteux que ce qui était le cas jusqu'en 2018, et plus ambitieux et coûteux que ce que demande l'initiative elle-même. La Commission semble s'être un peu laissé emporter par son propre projet, certes séduisant. Ne pourrait-on pas envisager un partenariat public-privé pour promouvoir la lecture, comme ça a été le cas pour la remise en service du télésiège du Crêt-Meuron ?

- 2) Nous parlons beaucoup de co-citoyenneté, c'est même l'un des points des accords de positionnement stratégique signés par la Commune en 2017. Dans tout le processus lié au Bibliobus, la participation citoyenne a été au centre des démarches et des choix, avec notamment les deux refus d'augmentation du coefficient fiscal et l'initiative pour la réintégration à l'association dont on parle ce soir. Alors allons au bout du processus et demandons au peuple de se prononcer; il a lancé une initiative, donnons-lui la parole pour qu'il fasse lui-même son choix.*

Vous l'avez compris, ce n'est pas la qualité du contre-projet que je remets en cause, c'est son inadéquation avec la capacité financière de la Commune. De très gros investissements nous



attendent, pour des espaces de rencontres également et de loisirs, plus rassembleurs encore que les bibliothèques, qu'elles soient fixes ou mobiles. Je pense entre autres à la piscine d'Engollon, à la salle de spectacles de Fontainmelon ou au centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane, pour lesquels des investissements nets de l'ordre de 10 à 12 millions sont à prévoir à plus ou moins court terme.

En laissant la population se prononcer dans les urnes, nous recevons un message clair sur les priorités que les habitants de la Commune souhaitent mettre sur tous ces projets, parce que, je le répète, on ne pourra pas tout faire. C'est la raison qui me pousse à demander son avis à la population. Et contrairement à ce que j'ai pu entendre, ce n'est absolument pas un déni de responsabilité de la part du Conseil général, mais bien un acte démocratique dans lequel chacun et chacune aura la possibilité de s'exprimer. »

Mme Ingela Geith Chauvière (PS) fait également part de son opinion personnelle :

« J'aimerais donner un examen supplémentaire, tout d'abord en tant que mère de famille, en tant que maman, qui a des enfants qui ont fréquenté le Bibliobus et je me souviens du désarroi, de la tristesse et de la colère de ces enfants quand le Bibliobus a quitté le Val-de-Ruz et qu'ils n'avaient plus leur rencontre régulière, attendue de longue durée avec ce Bibliobus.

N'oublions pas que nos enfants n'ont pas le droit de vote, ils n'ont pas pu voter sur les impôts, etc. et ce sont donc eux qui sont touchés les premiers par ce projet-là. Donc déjà en tant que maman, j'appelle donc à votre cœur et conscience en ce qui concerne ce projet-là. Après j'aimerais vous donner un éclairage en tant qu'ancienne coordinatrice du programme d'intégration préscolaire du canton de Neuchâtel dans le cadre de mes fonctions au service de la cohésion multiculturelle. Dans ce cadre-là, j'ai eu justement l'opportunité de fédérer toute une série de projets qui démontraient notamment l'importance de la lecture préscolaire pour la scolarité des enfants.

Il y a une bonne partie des enfants qui n'ont pas de problèmes à l'école, qui ont des parents qui les amènent évidemment dans les bibliothèques que ce soit à Neuchâtel ou à La Chaux-de-Fonds. Il y a aussi des familles plus défavorisées qui n'ont justement pas accès aux livres, d'où l'importance justement de faire venir ces livres à ces enfants-là et je vous appelle aussi quelque part, à penser un peu plus loin dans l'avenir, parce que là c'est vraiment un investissement dans la formation de notre population future donc c'est aussi un investissement certes financier parce que cela permettra quelque part de favoriser la scolarité de ces enfants-là.

Troisièmement, j'aimerais juste aussi parler en tant que citoyenne, citoyenne de Val-de-Ruz, j'en appelle aussi encore une fois à votre bonne volonté, là où tout le monde est d'accord, je crois avoir entendu qu'une personne critiquer le projet qui a été ficelé, qui a été bien ficelé et c'est un projet qui fait envie, un projet qui peut fédérer nos populations et je pense aussi notamment, cela a été aussi cité, on a parlé de morosité, moi je pense que là nous avons aussi la chance d'avoir un projet qui fait envie, qui arrive à fédérer notre population autour d'un projet.



Donc encore une fois cela a été voté par la commission, je vous en supplie, ne pensons pas juste en termes financiers mais pensons plus loin, pour l'avenir de notre jeunesse, et puis quelque part, pour aussi voter des projets qui font envie. »

M. Alain Lugon (Les Verts) s'exprime en tant que président de la Commission sports-loisirs-culture, notamment en réponse aux questions posées par l'assemblée.

« Pour répondre à l'interrogation de la CGF concernant les aspects organisationnels, de savoir qui choisit où s'arrête le Bibliobus, etc., la réponse est claire : c'est la Commune qui choisit l'organisation et le fonctionnement du Bibliobus, le nombre et la durée des passages, les villages à desservir, ... C'est une discussion qui a démarré dans le cadre des premières discussions que l'on a pu avoir avec l'association du Bibliobus neuchâtelois. Elles ne sont pas terminées, si pour autant le Conseil accepte ce soir le coût du projet, en fait ces discussions, jusqu'à la fin de l'année, vont reprendre et s'intensifier. Mais c'est la Commune qui détermine quels sont les villages que l'on veut desservir par le Bibliobus et quels sont les villages qui sont rattachés à la bibliothèque de Fontainemelon et, à moyen terme probablement, à la bibliothèque de Cernier.

Cette discussion est probablement l'un des principaux résultats du contre-projet, ce n'est peut-être pas lisible parce qu'on ne l'a pas forcément écrit noir sur blanc. Un champ de discussion a été ouvert avec l'association, des discussions se sont tenues à de très nombreuses reprises et nous avons senti une forte ouverture et envie de la part de l'association de venir vers Val-de-Ruz, de comprendre quels sont ses besoins et de chercher ensemble une solution qui corresponde aux attentes de notre Commune. Si l'on dit que ce sont les habitants de Val-de-Ruz qui doivent décider, c'est une position qui peut tenir la route, mais admettons que la population accepte l'initiative, on ne sera plus en mesure d'avoir cette collaboration étroite, efficace et tournée vers l'avenir que l'on a pu mettre en place avec l'association Bibliobus. Vous avez pu lire que si l'on met en place une bibliothèque à Cernier, l'association Bibliobus nous aidera à la mettre en place. Cet avantage fait partie du pack « contre-projet », donc essayez de sous-peser ces avantages et sachez que si c'est à la population de décider, ce n'est pas certain que l'on soit en position de force pour rediscuter et obtenir un certain nombre d'avantages qui font partie du contre-projet.

J'aimerais encore relever un élément de réponse. Pour parvenir à la proposition qui vous est soumise aujourd'hui, les membres de la Commission ont su mettre de côté leurs positions partisans pour arriver à un contre-projet soutenu à l'unanimité. Et ça, j'insiste, tous les membres de la Commission sports-loisirs-culture ont soutenu le projet final. En soi, c'est déjà un tour de force qui à lui seul mérite que l'on soutienne ce contre-projet !

Malgré les hésitations, les appréhensions voire les craintes de certains, sans parler des délais très serrés dans lesquels nous avons travaillé, chacun a contribué à sa manière à faire émerger la meilleure solution possible pour la population de la Commune. J'aimerais par conséquent remercier les commissaires pour leur engagement et l'état d'esprit très constructif qui a prévalu dans le cadre de l'élaboration de ce contre-projet.



Le résultat de cet effort collectif, c'est une proposition de grande qualité, un projet intelligent, équilibré et tourné vers l'avenir, qui permet d'offrir des perspectives enthousiasmantes pour la lecture publique à Val-de-Ruz.

Pour ces différentes raisons, Mesdames et Messieurs, je peux que vous enjoindre d'accepter ce rapport de contre-projet. »

M. Ahmed Muratovic (PS) donne quelques précisions en tant que membre de la Commission sports-loisirs-culture.

« On a entendu parler qu'il fallait prioriser certaines choses, qu'il fallait faire des économies.

À titre de rappel, la matière première de la Suisse la plus importante, c'est la matière grise et cela fait des années que l'on investit dessus et je pense que la Commune devrait aussi faire de cela sa priorité. Ensuite pour la Commission, certes, on est arrivé à un projet assez proche de l'initiative mais au départ on était parti très ouvert, très critique. On a vraiment mené l'enquête et croyez-moi en allant voir actuellement la situation, elle était à déplorer, malgré tous les efforts. J'ai entendu dire toute à l'heure, et je ne peux pas laisser dire cela, que le Bibliobus offrait « un peu » de livres supplémentaires, non, c'est 122'000 livres sans compter les DVD qui sont numérisés maintenant donc c'est vraiment une offre très importante. Certes, cela a un certain coût mais c'est une priorité et c'est une offre importante.

Et dernière chose, on a parlé donc de dénis, si on fait voter la population. Non, ce n'est pas une question de dénis, c'est une question de crédibilité du Conseil général. Le Conseil général certes, c'était la législature précédente, a dit, nous, nous mettons ça en commission, la commission doit rapporter un contre-projet etc. Donc on l'a fait attendre pour qu'à la fin revenir au point de départ. Donc c'est une question de crédibilité. »

Mme Edith Magali Barblan (PS) donne quelques précisions au nom de la Commission sports-loisirs-culture.

« J'aimerais juste rajouter quelques mots. On a parlé de finances, du côté de ceux qui sont d'avis de plutôt passer devant le peuple plutôt qu'accepter le contre-projet. Concrètement, passer devant le peuple, c'est aussi des finances et ça coûte aussi une certaine somme d'argent. Nous pourrions l'économiser en votant le contre-projet, par exemple.

D'autre part, si nous réintroduisons le Bibliobus, à la fin de l'année, certainement, nous voterons une hausse de point d'impôts parce qu'il est évident que nous en avons tous besoin et que déjà plusieurs fois, ce Conseil les a votés à l'unanimité. Au moins, nous pourrions venir devant le peuple, si par malheur, un nouveau référendum était lancé en disant mais, ces points d'impôts, c'est des choses pour cette Commune, c'est des livres pour les enfants, c'est des animations qui permettent des rencontres entre citoyens de tous les âges. Au moins, ce ne sera pas des points d'impôts seulement pour boucher des trous dans nos canalisations ou réparer nos routes mais aussi pour créer du lien dans cette commune. Alors je vous en prie, votez ce contre-projet, il est extrêmement bien ficelé et la lecture c'est hyper important pour notre jeunesse. Des écrans, vous verrez, on risque



de revenir en arrière ; en tout cas ce que l'on sait, c'est que le QI est meilleur avec la lecture qu'avec les écrans. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) apporte une précision.

« Considérant la réalité, un élève de 8, 10 ou 12 ans c'est de 5 à 12 heures par jour sur son smartphone, avec un choix illimité d'accès. Par contre, avec les livres c'est quelques minutes et dans un choix extrêmement restreint. On vient maintenant nous parler d'une troisième hausse du coefficient fiscal alors que par deux fois cela a été refusé sèchement. Il y en a vraiment des qui n'entendent rien mais après, ma foi, s'il faudra un troisième référendum, il y aura un troisième référendum. »

Une interruption de séance est demandée.

À la reprise des débats, avant le vote d'entrée en matière, **M. Francis Krähenbühl (PLR)** demande la parole.

« On a entendu de très belles choses ce soir et on est à peu près unanimes à partager ce qui a été entendu. J'aimerais encore voir, lorsqu'il s'agira d'une augmentation d'impôts, si cette belle unanimité va perdurer. Ce ne sera pas pour la fin de cette année sans doute.

Le groupe PLR-Le Centre reste partagé, certains accepteront le contre-projet, d'autres le refuseront. Cela a déjà été dit, absolument personne ne conteste la qualité du rapport. Ceux qui refuseront le contre-projet le feront pour demander son avis à la population. »

Vote d'entrée en matière : acceptée par 28 voix contre 11.

Arrêté : amendement du Conseil communal

- Article premier [~~Rejet~~ **Acceptation** de l'initiative]:

Le Conseil général ~~rejette~~ **accepte** l'initiative communale... (suite inchangée)

- Article 2 [~~Contre-projet~~ **Mise en œuvre**]:

Pour sa mise en œuvre, le Conseil général adopte un contre-projet qui a la teneur suivante les dispositions suivantes : ... (suite inchangée)

- ~~Article 3~~ [~~Référendum facultatif~~]

- Article ~~4~~ **3** [Exécution]:

Vote de l'amendement : accepté par 36 voix et 3 abstentions.

Vote de l'arrêté relatif au contre-projet à l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus : accepté par 27 voix contre 12.



Le président propose une interruption de séance afin de clarifier la question du retrait de l'initiative.

A la reprise des débats, **le président** informe que l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus n'a pas à être retirée puisqu'elle a été acceptée sous une forme modifiée.

9. Remplacement dans les commissions

Mme Isabelle Romerio (PS) communique le rapport de la Commission des règlements.

« Lors de sa séance du 22 février dernier, le Conseil général acceptait la motion M21-001 relative au remplacement dans les commissions. Un amendement accepté conjointement chargeait la commission des règlements de traiter cette motion. La commission s'est donc réunie à deux reprises pour élaborer cette adjonction au règlement général et rédiger le rapport qui vous a été transmis.

Suivant les recommandations du Conseil général, la commission s'est inspirée de ce qui se pratique au Grand Conseil. Les commissaires peuvent se faire remplacer par un membre de leur groupe politique, c'est-à-dire par une conseillère générale ou un conseiller général mais également par une suppléante ou un suppléant. Cela s'applique également aux commissions dont les membres n'ont pas l'obligation de siéger au Conseil général.

Il a aussi été évalué la possibilité d'avoir une remplaçante ou un remplaçant fixe pour chaque commissaire. Mais cette manière de faire semblait trop restrictive et laborieuse à mettre en place.

S'agissant de la transmission des dossiers et autres informations utiles pour permettre de siéger de manière efficiente, elle se fera d'un commissaire à l'autre lorsqu'un remplacement s'avèrera nécessaire. Un remplacement de longue durée pourra toutefois donner lieu à l'attribution d'un accès Echo.

Comme vous l'aurez constaté à la lecture du rapport, la commission a profité de cette modification de règlement pour une correction mineure. En effet, il est adjoint au point i) de l'article 3.11, trois lignes manquantes pour

- 1. la STEP de la Saunerie ;*
- 2. SIVAMO ;*
- 3. Pomologie.*

La commission vous recommande d'accepter l'arrêté relatif à la modification du règlement général et vous remercie de votre attention. »

Mme Clarence Chollet (Les Verts) transmet la position du groupe VVL.

« Je vous fais lecture de la prise de position de Laurent Debrot, absent ce soir, avec quelques ajouts personnels.



Notre groupe est naturellement très satisfait de la proposition de la commission des règlements en réponse à notre motion. Nous sommes convaincus que cette modification améliorera la qualité du travail dans les commissions, non seulement à cause d'une présence maximale en leur sein mais également et indirectement par l'intégration de plus de conseillers généraux dans les dossiers traités par celle-ci. Dans la continuité de l'ajout de suppléance au sein du Conseil général, les remplacements aux seins des commissions semblent évidents.

Toutefois, notre groupe profite de cette opportunité pour relever une faiblesse du travail au sein de nos commissions, à savoir que les objets qui y sont traités ne sont généralement pas rendus accessibles au préalable au reste des membres du Conseil général. Ainsi, les discussions en amont au sein des groupes sont impossibles, ce qui affaiblit la préparation des commissaires et implique parfois des revirements de position entre la commission et le plénum comme nous l'avons d'ailleurs vu ce soir. Par analogie au Grand Conseil, car on a souvent comparé les deux hémicycles dans les discussions sur les suppléances, les commissions du parlement cantonal travaillent presque exclusivement sur la base de rapports déjà publics, donc connus par l'ensemble des groupes. Pour continuer à améliorer le fonctionnement de notre Autorité, nous invitons le Conseil communal et le bureau du Conseil général à réfléchir à cette problématique et éventuellement à proposer des améliorations. Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera la modification du règlement général qui nous est soumise. »

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport du groupe socialiste.

« Le parti socialiste remercie la commission des règlements d'avoir trouvé une solution simple et efficace pour le remplacement des membres des commissions. Le parti socialiste acceptera à l'unanimité le rapport. »

M. André Soguel (PS) donne lecture du rapport du groupe PLR-Le Centre.

« La proposition de modification du règlement général proposé par la commission des règlements nous convient totalement. Nous soulignons positivement le fait d'avoir relevé que les membres suppléants au Conseil général sont également membres de leur groupe.

Cette application à l'avantage d'être simple. Cependant, c'est bien au groupe politique et aux commissaires impliqués d'en faire un bon usage.

En conclusion, notre groupe accepte le rapport et soutient l'arrêté qui l'accompagne. »

M. Yves Tanner (UDC) donne lecture du rapport du groupe UDC.

« Le remplacement des commissaires excusés ne pourra être que bénéfique pour notre Commune et permettra aux viennent-ensuite de se familiariser gentiment avec la politique communale. Le groupe UDC soutiendra donc dans son ensemble cet arrêté. »

M. Roby Tschopp (CC) indique la position du Conseil communal.



« Le Conseil communal se réjouit d'assister à des débats très calmes sur le sujet et, s'agissant d'une question du Conseil général et de son propre fonctionnement, il n'a pas souhaité vous faire part d'une position qui serait la sienne mais s'en remet entièrement et de toute confiance à votre sagacité. »

Vote d'entrée en matière : acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté relatif à la modification du règlement général (système de remplacement dans les commissions, élection des délégations) : accepté à l'unanimité.

10. Désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes communaux 2021 à 2023

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) communique le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Pour la CGF, le mandat de révision des comptes communaux étant arrivé à son terme, il a donc fallu trouver un nouveau réviseur. Ce point n'a pas fait l'objet de discussion particulière au sein de la CGF. La CGF se positionne à l'unanimité en faveur de la proposition du Conseil communal. »

M. David Tramaux (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a pris note que le mandat de révision attribué à la fiduciaire NéoCap, fiduciaire Claude Gaberel SA portant sur la révision des comptes 2018 à 2020 est arrivé à échéance et qu'un nouvel auditeur doit être nommé.

Le propriétaire de la fiduciaire, Monsieur Claude Gaberel, arrivant en retraite, n'a pas souhaité se représenter pour un nouveau mandat. Lors du mandat échu, celui-ci s'était adjoint la collaboration de la fiduciaire Expertis Fiduciaire SA de Cernier.

Un appel d'offre de gré à gré a été fait à cinq sociétés, dont la fiduciaire Expertis, trois ont répondu, une a renoncé par manque d'expérience et la dernière est restée sans réponse.

La proposition vous est faite de nommer la société Expertis Fiduciaire SA à Cernier avec un montant d'honoraires plafonnés à un tarif de CHF 18'500 hors taxe.

Nous apprécions ce choix pour les raisons suivantes :

- *Expertis a collaboré lors du dernier mandat, le dossier est donc déjà connu ;*
- *Le prix est correct ;*
- *Expertis est une société fiduciaire de la commune, donc nous soutenons également un acteur local par cette nomination.*

Le Groupe PLR-Le Centre acceptera cette proposition de désignation. »



Mme Ingela Geith Chauvière (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste soutient pleinement la proposition du Conseil communal. Sensibles à l'économie de proximité, nous saluons, tout comme le groupe PLR notamment, le fait que c'est une société qui a son siège dans la Commune. »

M. Alain Lugon (Les Verts) indique que le groupe VVL accepte la proposition du Conseil communal.

M. Michel Favre (UDC) communique que, au vu du rapport soumis, le groupe UDC acceptera l'arrêté tel que présenté.

Le Conseil communal ne demande pas la parole.

Vote d'entrée en matière : acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes communaux 2021 à 2023 : accepté à l'unanimité.

11. Réponse au postulat PO20.001 « Installation de panneaux photovoltaïques »

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Il s'agit de poser des panneaux photovoltaïques sur tous les toits des bâtiments communaux, lors de leur rénovation. Le groupe socialiste salue ce pas en avant. Dorénavant cet aspect sera directement intégré dans les crédits-cadre.

Le postulat, tel qu'il est proposé par le Conseil communal, n'impose pas de panneaux sur les façades, ni de maximiser la surface de panneaux dans tous les cas. Ceci nous paraît important, afin d'utiliser les ressources communales pour des poses de panneaux où le rendement est optimal.

Cela ne nous empêchera pas de considérer, dans un deuxième temps, des poses à des endroits moins rentables, mais qui permettront, par exemple, de mieux répartir la production tout au long de la journée. Mais aujourd'hui, il nous semble judicieux de mettre l'accent sur les endroits les plus rentables et de ne pas rajouter certaines contraintes.

Le groupe socialiste suit donc le Conseil communal en proposant de classer le postulat. »

M. Alain Lugon (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Le groupe des Verts – Verts libéraux remercie le Conseil communal pour la réponse complète et détaillée donnée à son postulat et soutiendra à l'unanimité son classement.

Nous aimerions toutefois revenir sur quelques points du rapport qui ont suscité des interrogations auprès de notre groupe. Tout d'abord, nous nous sommes étonnés de trouver en préambule du rapport une évaluation du coût de la réponse au postulat. Si nous pouvons comprendre qu'une telle évaluation fasse sens dans le cadre du suivi interne des activités de l'administration, nous peinons



par contre à en comprendre la finalité dans le contexte des délibérations du Conseil général. On voudrait suggérer aux membres du Législatif que leurs interventions « coûtent » à la Commune et donc à la collectivité publique, qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Le Conseil communal peut-il nous préciser l'objectif de sa démarche ?

Par ailleurs, le Conseil communal se réfère au plan communal des énergies et au programme de législature 2021-2024, deux documents qui engagent les Autorités sans toutefois fixer d'objectifs chiffrés ni de calendrier contraignant. Ces deux documents donnent donc une grande marge d'appréciation au Conseil communal et laissent planer une certaine incertitude quant à leur interprétation par les Autorités futures qui seront appelées à les mettre en œuvre. La prise d'un arrêté aurait permis de fixer un cadre plus clair sur la durée.

Enfin, nous pouvons remarquer que depuis la fusion de la Commune en 2013, 10 installations photovoltaïques ont été installées sur les toitures communales, soit grosso modo une installation par année. À ce rythme, en sachant que le patrimoine administratif et financier communal est composé de 206 objets et en estimant raisonnablement que la moitié se prête à la pose de panneaux photovoltaïques, on peut escompter que l'ensemble des toitures de la Commune sera équipé à l'horizon 2120. On est donc en droit de se demander s'il ne faudrait pas accélérer quelque peu la cadence. »

M. Christian Masini (PLR) communique le rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance de la réponse du Conseil communal concernant ce postulat. Lors de notre préparation, notre groupe ne pense pas que la mise en place d'un tel arrêté améliore la situation. Nous sommes convaincus que le postulat corrigé et adopté le 28 septembre 2020 est largement suffisant. Les garde-fous fédéraux, cantonaux et la politique sur le climat sont bien mis en œuvre par notre Commune. Nous pouvons observer très clairement que notre Exécutif a déjà réalisé des projets, photovoltaïques : huit sont en service et deux en phase finale. Si un tel arrêté devait voir le jour, la seule chose qui changerait serait le travail qu'il occasionnerait pour chaque réalisation. Le rendement photovoltaïque (Commune et privé) atteint aujourd'hui 1GW/h par année. Certes, ce n'est pas suffisant. Nous arriverons à environ 40% de la demande en 2050. La production énergétique des éoliennes de Mont-Perreux représente 55% de la consommation totale. Même si les éoliennes n'ont rien à faire dans ce rapport, elles y contribuent indirectement. Nous avons déjà le privilège d'être une Commune de 15 anciennes entités, où serions-nous aujourd'hui dans l'ancien scénario ? Comme dit plus haut, le groupe PLR-Le Centre acceptera le classement du postulat P020.001 en remerciant le Conseil communal pour son travail qui, à juste titre, s'accompagne du coût de cette réponse. »

M. Yvan Ryser (CC) transmet les réponses du Conseil communal.

« Juste deux mots concernant ce rapport, un sur le fond et un sur la forme, puisqu'on est interpellé sur la forme notamment. Donc à savoir d'abord que, sur le fond, vous avez pu constater qu'on a été interpellé pour créer un arrêté du Conseil général. On prétend qu'au vu des bases légales existantes, du plan communal des énergies également et des engagements qui sont pris dans le cadre du programme de législature, ce n'est pas utile, c'est une couche qui n'apporte rien de plus.



Deuxièmement, comme on s'engage vraiment sur une politique de durabilité, je pense que ce n'est même plus aujourd'hui un réflexe, que de se poser la question si l'on doit ou l'on ne doit pas poser des panneaux photovoltaïques. Aujourd'hui, on l'a entendu, on a une condition on peut dire tarifaire, qui fait que certains toits ne se prêtent pas à poser des panneaux photovoltaïques. C'est aussi tout à fait probable que d'ici quelques années on se rende compte que, finalement, au vu du coût de l'énergie fossile ou d'autres énergies, il soit possible de financer un panneau photovoltaïque même s'il n'a pas le rendement idéal ou escompté.

Sur la forme, je reviens sur ces interpellations concernant le chapitre 1. Vous savez que, dans les rapports que nous préparons, nous pouvons faire des feuilles de synthèse, donc un condensé de ce qui est contenu dans le rapport. Ici en l'occurrence, l'objectif de cette dernière cellule, tout en bas de ce chapitre 1, n'est pas là pour éveiller les susceptibilités comme on aurait pu l'entendre ce soir auprès des déposants. Ces derniers exercent de manière extrêmement légitime leurs droits d'élus, dans un cadre qui est démocratique, c'est sûr. Elle n'est pas là non plus pour réjouir les « accros » du coût d'exploitation généré par les mobilisations de ressources ; le Conseil communal, les collaborateurs à l'intérieur de la société, ce sont donc des ressources. Elle prend plutôt sa place ici à des fins statistiques d'une part et puis d'autre part, elle permet au public que vous êtes d'évaluer le degré d'efficacité de l'appareil administratif. Pour compléter, concernant les coûts, on parle bien de coût total ; c'est-à-dire que le calcul inclut les charges et, évidemment, le salaire brut de chaque collaborateur qui est intégré dans le processus de rédaction de ce type de rapport. »

Vote du classement du postulat : le postulat est classé à l'unanimité.

12. Réponse au postulat PO20.002 « Pas de limitation à 30km/h sur un axe principal »

Mme Laurence Veya (PLR) communique le rapport de la Commission des aménagements urbains.

« Nous avons constaté que le Conseil communal a pris contact avec les intervenants impliqués dans la gestion de ce dossier et notamment le service des ponts et chaussés du canton de Neuchâtel, propriétaire du tronçon de route concerné et la Police neuchâteloise.

Le Conseil communal examinait l'éventail des mesures à disposition en dehors de la réduction de la vitesse ; elles ne sont pas applicables en l'état, qu'il s'agisse de la réduction de la charge de trafic, de la pose d'un revêtement phono-absorbant, de l'amélioration du parc de véhicules ou de l'optimisation de la conduite douce. Ces deux dernières dispositions relèvent d'ailleurs d'instances fédérales.

Reste la réduction de vitesse, à noter encore qu'une réduction à 40km/h n'apporterait rien, dans la mesure où les immeubles concernés par le bruit à 50 le sont encore à 40. Par ailleurs, le déplacement du radar situé à la hauteur du collège de Fontainemelon, à la suite de la réduction de vitesse de 50 à 30km/h ne peut pas être envisagé. En effet, si un incident devait se produire dans la zone du collège après inter-changement, la Commune pourrait en être tenue pour responsable et ne peut en aucun cas prendre ce type de risque. Notre commission est arrivée à la conclusion



que le Conseil communal a effectué une analyse complète, de qualité et que ses conclusions sont claires et documentées. Aussi notre commission vous recommande de classer ce postulat. »

M. Jan Villat (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance sans grande surprise mais avec consternation certaine de la réponse du postulat 20.002 « Pas de limitation à 30km/h sur un axe principal ». Notre groupe ne peut que constater que les diverses normes et la bureaucratie l'emportent sur le bon sens. Nous créerons ainsi un segment à 30km/h sur l'axe principal d'accès à l'autoroute du nord du Val-de-Ruz, ralentissant tant le trafic que les transports publics. Cerise sur le gâteau, le radar fixe restera en place, unique radar fixe dans une zone à 30km/h de toute la République, chargé d'apporter sa contribution aux revenus de l'État de Neuchâtel. Au passage, nous nous permettons de nous interroger sur la ligne directrice en matière de limitations de vitesse. Plusieurs villages sont passés à 40km/h, ce segment à Fontainemelon passera donc à 30km/h et, en parallèle, la montée au travers du village des Hauts-Geneveys, étroite et très fréquentée à chaque fermeture des tunnels sous la Vue-des-Alpes reste elle limitée à 50km/h. Il semble qu'une récente demande communale de baisse de la limitation ait été refusée. Si l'issue de ce dossier ne nous satisfait pas, nous tenons à relever le fait que le Conseil communal semble avoir fait son maximum et qu'à l'impossible, nul n'est tenu. Le groupe PLR-Le Centre prend dès lors acte de cette réponse et acceptera le classement de ce dossier. »

Mme Ingela Geith Chauvière (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a été convaincu par les arguments développés dans le rapport pour maintenir la limitation de 30km/h sauf sur le tronçon concerné. Nous voyons même d'un bon œil cette limitation de vitesse à proximité d'un collège. Certains d'entre nous se sont posés la question de savoir s'il n'y avait pas un risque d'accident à l'introduction de priorité de droite qui vont souvent de pair avec les zones de 30km/h, mais étant donné que dans le présent cas il s'agit d'une limitation à 30km/h et non d'une zone 30km/h, cette crainte a vite pu être dissipée. Le groupe socialiste acceptera donc le classement du postulat. »

M. Romain Douard (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« 2'256, c'est en million ce que coûte chaque année en Suisse le bruit du trafic routier. De ces 250 millions, plus de la moitié sont imputables aux problèmes de santé dont souffre la population directement exposée. Rapportés à la population de Val-de-Ruz, ce sont 4 millions de francs que nous devons financer, par nos impôts et nos primes-maladie, sans parler des pertes de revenu pour payer la facture du bruit routier. Ce montant ne comprend pas la facture des accidents, ni celle de la pollution atmosphérique, mais il devrait nous faire réfléchir à abaisser les limites de vitesse dans l'ensemble de nos agglomérations. Il est donc normal que le canton prenne des mesures de modération du trafic sur cette zone de Fontainemelon, particulièrement sensible. Les conséquences, principalement financières, que la Commune aurait à assumer si elle souhaitait aller à l'encontre des dispositions prévues par le canton sont clairement indiquées dans le rapport et je n'y reviendrais donc pas. Pour notre groupe, tout plaide pour un abaissement des limites de vitesse



dans nos localités. Nous serions gagnants en terme de sécurité, de santé publique, de finances et même de fluidité du trafic. Vous l'aurez compris, le groupe Vert-Vert libéral partage les conclusions du Conseil communal et acceptera le classement de ce postulat. »

M. Daniel Geiser (CC) remercie la commission des aménagements urbains et les groupes de leurs interventions et prises de position. Il précise que ce n'est pas la sécurité qui impose cet abaissement 50 à 30 km/h mais le bruit. La Commune se plie aux exigences du canton, propriétaire de la route en question. Le Conseil communal invite l'assemblée à prendre en considération le rapport et à classer le postulat.

Vote du classement du postulat : le postulat est classé par 38 voix et une abstention.

13. Réponse au postulat PO21.002 « Politique de durabilité lors des rénovations »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) communique le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commune effectue pour 25 millions de francs d'achats y compris la part d'investissement. D'une manière générale, ce rapport traite de politique d'achats responsable. Selon le Conseil communal, ce qui est proposé in casu est une approche relativement simple, basée sur des modèles qui ont fait leurs preuves. Il s'agit d'utiliser des plateformes existantes et, surtout, de ne pas réinventer la roue pour ainsi dire. Créer une base de données au fur et à mesure des achats est pertinent et permettra d'avoir une vue globale des achats effectués après une période donnée.

95% des achats nécessaires au sein de la Commune sont effectivement achetés sur une durée de 5 ans environ. Le Conseil communal a également relevé que la nouvelle loi fédérale sur les marchés publics, en vigueur depuis 2019, consacre une large part à la durabilité. Toutefois, la prise en compte de certains critères, notamment la production de CO₂ par exemple, permet d'écartier des marchés publics un éventuel postulant éloigné géographiquement, car les critères OMC interdisent la limitation de l'attribution de marchés publics à rayon géographique donné.

Dernière précision, les lignes directrices ici considérées, dépassent clairement le cadre des seules rénovations. Comprenez, le bâtiment pour englober tous les achats au sens large. De façon générale, la CGF relève que la mise en place de lignes directrices pour les achats est en soit une bonne chose. En effet, ce faisant, on couvre l'entier des achats de la Commune y compris les investissements et on se base sur ce qui est existant. Donc, une politique d'achats responsable, via des lignes directrices exclusivement, semble satisfaisant et à compter sur du personnel responsable pour les achats. In fine, le Conseil communal relève que consentir à des achats durables a un impact sur les finances communales mais difficile à quantifier sur la durée. Donc, recommandation à l'unanimité de la CGF d'accepter le classement du postulat, si le personnel est dûment formé et si les lignes directrices sont mises en pratique. »



M. Thierry Droxler (PLR) communique le rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance du rapport et relève, à sa grande satisfaction, les processus mis en place par la Commune de Val-de-Ruz ainsi que la gouvernance orientée durabilité présentée dans le programme de législature 2021-2024. Ces éléments s'intègrent dans une politique édictée par le Conseil fédéral au travers de ses engagements, notamment dans les programmes « Agenda 21 » et « Agenda 2030 ». En matière de politique d'achats, par exemple, l'Exécutif communal peut s'appuyer sur les dispositions fédérales et les guides des bonnes pratiques existants sont riches en références.

Qui dit durable dit social, écologique et économique. Sur ce dernier point, le groupe PLR-Le Centre est d'avis que l'utilisation systématique de produits labellisés n'est pas forcément une bonne solution car elle engendre des coûts supplémentaires de certification et peut entraver l'attribution de travaux à des prestataires locaux, compétitifs et travaillant également en adéquation avec des objectifs de développement durable recherchés au profit d'entités plus grandes et mieux rodées sur les chemins tortueux de la certification et de la labellisation sans apporter nécessairement une plus-value supplémentaire en terme d'achat responsable. Lors d'appel d'offres, l'adaptation des cahiers des charges et l'intégration de critères spécifiques à l'objet concerné doivent être favorisés afin de permettre une meilleure dynamique et une meilleure flexibilité sans faillir aux objectifs en matière de durabilité. Pour terminer, il est de la responsabilité et de la compétence de l'exécutif communal et de sa commission des achats de finaliser les travaux de formalisation des principes du processus d'achat en cours selon les démarches décrites au moins cinq fois dans le rapport. En conclusion, la réponse au postulat constitue une synthèse des bonnes pratiques appliquées par la Commune de Val-de-Ruz, une opportunité de les mettre en exergue. Le groupe PLR-Le Centre acceptera donc à l'unanimité le classement du postulat, en remerciant les auteurs du rapport pour sa qualité et celle de ses annexes. »

Mme Chloé Douard (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Premièrement, nous tenons à remercier les auteurs de ce rapport complet et de bonne qualité. Deuxièmement, nous trouvons formidable que la réflexion ait été élargie à l'ensemble des achats de la Commune.

Le groupe VVL soutient pleinement l'initiative du Conseil communal visant à mettre en place une politique d'achat responsable innovante qui pourra s'adapter aux critères de durabilité les plus actuels au moment de l'acquisition. Se concentrer sur des acteurs régionaux pour favoriser l'emploi local est primordial surtout quand on sait que la Commune a un déficit de places de travail par rapport aux nombres d'habitants. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'encourager un passage à l'adjudication à la meilleure offre plutôt qu'au meilleur prix.

Nous nous réjouissons d'avance que le projet soit mis en place et validé par un arrêté du Conseil communal. Et pour toutes les raisons ci-dessus, le groupe VVL accepte à l'unanimité le classement du postulat. »



M. Pierre-Ivan Guyot (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« *Le Groupe socialiste a lu avec attention la réponse au postulat. Quelques brefs commentaires :*

- *Le Conseil communal indique que depuis 2013 déjà, l'essentiel des achats de biens, produits et services est réalisé auprès d'entreprises locales, avec une attention particulière portée aux trois piliers du développement durable.*
- *Dans son plan d'action, le Conseil communal ne se limite pas à la question des achats de matériaux de construction lors des rénovations des bâtiments mais étend la démarche à l'ensemble des achats réalisés par la Commune.*
- *L'élaboration d'un plan d'action rend cohérente la démarche d'achat responsable et permet d'organiser sa mise en œuvre. Une structure « cadrante » d'achats responsables sera mise en place progressivement sur quatre à cinq ans.*

Petite remarque pour terminer. Nous relevons l'exhaustivité de ce rapport, peut-être excessive, et le coût important engendré par certaines demandes du Législatif. A l'heure où des économies sont de mise, cette question prend toute son importance...

En conclusion, le groupe socialiste acceptera le classement du postulat. »

M. Yvan Ryser (CC) communique les réponses du Conseil communal.

« Je vous remercie pour la critique que les groupes et les commissions ont prononcé ce soir. Il est vrai que pour aller un peu en profondeur, dans ce type de sujet, il faut beaucoup documenter et se concentrer sur les éléments qui sont les plus simples à appliquer. Je crois que le résultat finalement de ce travail aujourd'hui il est là et la mise en œuvre ne sera vraiment pas compliquée. Le personnel qui s'occupera de la préparation de cette mise en œuvre n'aura pas non plus de nombreuses heures de travail à fournir pour rapidement obtenir une qualité qui est celle qu'on attend dans ce type de politique d'achats durables. »

Vote du classement du postulat : le postulat est classé à l'unanimité.

14. Réponse à la motion M21.003 « Plan de relance post-Covid »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) communique le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Selon le Conseil communal, il s'agit d'un rappel sur la marge de manœuvre communale en matière de politique économique qui se traduit essentiellement par des subventions. Pour rappel, le plan de stimulation de la restauration se poursuit, avec les bons d'achats tirés au sort hebdomadairement et qui avait été introduit antérieurement au dépôt et à l'acceptation de la motion considérée. Partant de là, le Conseil communal n'a pas trouvé d'autres mesures idoines permettant de compléter ou seconder la première citée. Outre la restauration, il faut relever la



relativement bonne santé des autres secteurs économiques. Horlogerie, constructions ou petit artisanat. Le Conseil communal a examiné ce qui pouvait l'être mais sans pouvoir identifier précisément un acteur ou une entité locale qui devrait bénéficier d'un appui communal. Il est cependant en contact étroit avec les groupements économiques concernés qui n'ont pas formulé de demande de soutien particulière contrairement aux restaurateurs qui avaient émis eux cette proposition de soutien via le mécanisme des bons. En outre, les chiffres du chômage au Val-de-Ruz ne sont pas mauvais. Le Conseil communal propose de classer la motion et de s'en tenir à l'existant susmentionné. Unanimité de la CGF favorable au classement de la motion. »

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le parti socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport sur la motion M21.0303 « plan de relance post-Covid ». Tout avait été dit ou presque lors du débat du Conseil général du 21 avril 2021. Le rapport est donc un excellent résumé de nos échanges. Merci donc à la Commune de continuer à soutenir les restaurateurs avec les bons d'achats via les tirages au sort. Le parti socialiste acceptera à l'unanimité le classement de la motion. »

Mme Clarence Chollet (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe VVL.

« Acceptée lors de notre séance du 26 avril 2021, après de multiples amendements, la notion « plan de relance post-Covid » n'a finalement du plan de relance plus que le titre. Dans sa réponse à la motion, le Conseil communal livre un état des lieux détaillé sur les actions du Conseil communal en faveur de l'économie locale dans le cadre de la pandémie. L'Exécutif rappelle également la situation économique actuelle de notre Commune ainsi que la marge de manœuvre qui est en son pouvoir, à savoir une marge de manœuvre limitée, voire très limitée. Dans sa lecture de la situation, le Conseil communal identifie que les secteurs les plus touchés dans notre Commune sont la restauration, les loisirs au sens large et le commerce du détail. Ces domaines sont d'ailleurs soutenus aux niveaux cantonal et fédéral à très juste titre. Le Conseil communal a entretenu des contacts réguliers avec les acteurs économiques et a usé de sa marge de manœuvre, limité par le frein à l'endettement et le cadre de ses compétences. Il a notamment initié une action de promotion visant à offrir à la population des bons d'achats dans les établissements locaux. Ce n'est pas un plan de relance mais c'est déjà un engagement louable. Concernant les catégories les plus fragiles de la population, nous notons que de nombreuses communes, certes peut-être plus urbaines, ont dû prendre le relais afin de soutenir un nombre qui a surpris par son ampleur de personnes qui s'était retrouvé totalement démuné lors de cette pandémie. L'aide sociale et les mécanismes existants n'étant pas forcément suffisants, le Conseil communal aurait peut-être pu être plus actif dans ce domaine. Cependant, notre groupe reconnaît les efforts réalisés par le Conseil communal dans les limites de ses compétences et acceptera le classement de la motion M21.003. »

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe Libéral-radical–Le Centre a pris connaissance avec intérêt de la réponse du Conseil communal à la motion M21.003 « Plan de relance post-Covid ». Nous prenons acte que le Conseil



communal n'a pas de réelle marge de manœuvre en la matière. D'autre part, les mécanismes comme le frein à l'endettement posent des limites contraignantes aux dépenses communales en l'absence d'une augmentation de recettes. Néanmoins, l'action « mille bons d'achat d'une valeur de 25 CHF » achetés au prix de CHF 50 auprès des cafés, restaurants et métairies qui l'ont souhaité et au bénéfice d'une licence est un signe de solidarité vis-à-vis d'une branche de l'économie bien impactée par les mesures Covid. Notre groupe est unanime quant à la prise en considération de ce rapport et acceptera le classement de la motion. »

M. Roby Tschopp (CC) remercie le Conseil général de l'accueil réservé au rapport. Il partage son analyse : il ne s'agit pas vraiment d'un plan de relance. Le Conseil communal a fait le travail de se pencher sur la question. Les réponses sont ténues. La mesure la plus voyante, la plus claire, était déjà embrayée lorsque la motion a été déposée. Il y a deux ou trois cas ponctuels et presque individuels qui ont été traités voire adressés à d'autres institutions. Il n'en sera pas fait état publiquement.

La Commune reste attentive à des opportunités ou des requêtes qui pourraient se formuler, toujours avec l'idée qu'il n'est pas de son devoir, ni bien vu, d'ouvrir des vannes monétaires ou financières mais plutôt de trouver des moyens de stimuler la demande là où c'est nécessaire.

Quelques idées arrivent régulièrement sur la table du dicastère et le classement de cette motion n'arrêtera pas les démarches en cours ou à venir.

Vote du classement de la motion : la motion est classée à l'unanimité.

15. Motions et propositions

Motion M21.007 « Route Fontaines-Chézard : pour un axe de mobilité douce le week-end »

Mme Clarence Chollet (Les Verts) donne lecture du contenu de la motion.

« Le dimanche 5 septembre s'est déroulée, comme depuis de nombreuses années, la manifestation « V2R bouge » au plus grand bonheur des Vaudruziennes et Vaudruziens, particulièrement des plus jeunes. Deux boucles entièrement sécurisées pour les marcheurs et les deux-roues ! L'occasion aussi de mener une réflexion sur le réseau routier de Val-de-Ruz : de nombreuses lacunes persistent au niveau du réseau cyclable et certains axes routiers font « doublon ». Exemple caractéristique : la route entre Fontaines et Chézard. Cet axe est étroit et dangereux, ce qui le rend largement inaccessible pour les modes de mobilité douce. De plus, elle ne fait que doubler un itinéraire déjà existant qui passe par Cernier. Ainsi, sa fermeture, qui intervient d'ailleurs lors de diverses manifestations, ne perturbe en aucun cas les automobilistes. Si cet itinéraire peut être préférable en semaine pour le trafic pendulaire afin d'éviter de charger les rues villageoises qui sont notamment utilisées par les écoliers qui se rendent à pied à l'école, il en est autrement le weekend ! La Commune et ses habitant-e-s profiteraient largement d'une fermeture régulière de cet axe au trafic motorisé les weekends (hors hiver) afin d'offrir un bel itinéraire de mobilité douce, connecté à la piscine d'Engollon et faisant le trait d'union entre l'est et le centre du Val-de-Ruz. Une réflexion



identique pourrait par ailleurs être menée sur d'autres axes pouvant être facilement contournés par les automobilistes.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier cette opportunité et d'étendre éventuellement cette réflexion à d'autres axes routiers non-essentiels pour le trafic automobile afin de renforcer l'attractivité de la région en offrant des itinéraires cyclables et pédestres attractifs au moins le weekend, ceci à moindres frais. Cette démarche aura toute sa place dans la vision voulue d'écorégion. »

M. Yves Tanner (UDC) donne lecture du rapport du groupe UDC.

« Il faudra faire bien attention que les véhicules agricoles puissent accéder à leurs champs que ce soit le weekend ou la semaine et puis on ne va pas forcément aux champs qu'avec des tracteurs, on peut aussi y aller en auto. La route, si cette motion est prise en considération, doit également être laissée aux véhicules, aux autos des agriculteurs pour pouvoir amener du commerce dans les champs. »

M. Vincent Martinez (PLR) communique le rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre refusera à l'unanimité cette motion notamment pour les raisons suivantes :

- Le PAL comprend de nombreuses réflexions sur la mobilité douce et n'est pas terminé. Il paraît prématuré de faire des propositions supplémentaires.*
- Le trafic agricole utilise cette route et nous ne souhaitons pas perturber les travaux des paysans de Val-de-Ruz.*
- Les véhicules utilisant cette route seraient détournés par Cernier. Certes, moins de véhicules que la semaine mais cela veut dire aussi que la tranquillité et la notion de bruit, je crois que les habitants de Cernier ont aussi droit une certaine tranquillité le week-end. Habitant le long de la rue direction Chézard, je peux vous dire que l'on voit la différence quand cette route est fermée ou pas.*
- A vous dire aussi, que les pompiers, les ambulanciers et la police passent souvent par cette route pour leurs interventions. Les minutes perdues par un détour peuvent se révéler capitales pour la survie des personnes en danger. On les met déjà assez en danger quand cette route est fermée.*
- Enfin, pour terminer, pour les adeptes de la mobilité douce, il est tout à fait possible d'utiliser les différents chemins agricoles partant depuis Chézard pour se rendre à Fontaines dans un endroit un peu plus bucolique que cette route qui n'est effectivement pas des plus agréables. Donc autant utiliser les beaux chemins que nous avons déjà, sans bloquer cette route. »*



M. Patrick Lardon (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a étudié avec grande attention cette motion, qui promeut la mobilité douce dans notre Commune. Nous la considérons judicieuse et elle est identifiée aux mesures dans le plan directeur cantonal de mobilité cyclable établi en 2017 par le canton. Cette motion aura notre soutien, qui est une mesure d'amélioration sécuritaire temporaire mise en œuvre uniquement les week-ends de la belle saison et nous souhaitons qu'une réflexion soit faite pour d'autres tronçons possibles. »

M. Daniel Geiser (CC) s'exprime au nom du Conseil communal.

« Le Conseil communal a pris connaissance avec attention de la proposition qui exige, au travers d'une motion, que la route Fontaines-Chézard fasse l'objet d'un projet de fermeture hebdomadaire durant le weekend.

Nous relevons que cette route cantonale ne fait pas que doubler un tronçon passant par le village de Cernier. Il s'agit d'une route cantonale, route non remise à la Commune en 2019.

Cette route a toute son importance, notamment pour le passage des véhicules de premiers secours, de la police et des pompiers.

Ni le canton, ni la Commune ne s'opposeront à l'étude de faisabilité d'une éventuelle fermeture momentanée et circonstanciée.

Par contre, le Conseil communal propose un amendement excluant l'étude complète de toutes les routes communales. Le travail est conséquent. Il n'est pas approprié au vu des moyens qu'il nécessite : étude des nouveaux cheminements de mobilité douce alors que nous sommes en cours de boucler le PAL, étude des réels besoins de la population, planification de la pose des panneaux indicateurs, achat et pose des panneaux.

Le Conseil communal propose également de biffer la référence au weekend du 2^e paragraphe qui contredit sa mention au 1^{er} paragraphe.

Nous vous invitons donc à vous concentrer sur un seul itinéraire et à appuyer l'amendement du Conseil communal. »

Amendement du Conseil communal

[...]

La Commune et ses habitant·e·s profiteraient largement d'une fermeture systématique de cet axe au trafic motorisé les weekends (hors hiver) afin d'offrir un bel itinéraire de mobilité douce, connecté à la piscine d'Engollon et faisant le trait d'union entre l'est et le centre du Val-de-Ruz. ~~Une réflexion identique pourrait par ailleurs être menée sur d'autres axes pouvant être facilement contournés par les automobilistes.~~

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier cette opportunité ~~au plus vite et d'étendre éventuellement cette réflexion à d'autres axes routiers non essentiels pour le trafic automobile~~ afin de renforcer l'attractivité de la région en offrant des itinéraires cyclables et pédestres attractifs ~~au moins chaque week-end~~, ceci à moindres frais. Cette démarche aura toute sa place dans la vision voulue d'écorégion.



M. Dimitri Challandes (PLR) rappelle qu'en-dessous de Cernier, une gare va bientôt voir le jour. Il craint de devoir revenir en arrière à court terme.

Mme Clarence Chollet (Les Verts) indique que « Notre groupe a pris connaissance un peu tardivement de l'amendement du Conseil communal. Bien que les suppressions proposées affaiblissent sensiblement le projet, notamment en excluant un élargissement de la réflexion ainsi qu'en renonçant à prendre la mesure hebdomadaire, notre groupe acceptera quand même ces propositions et reconnaît quand même l'esprit d'ouverture du Conseil communal sur cette ouverture de cet axe à la mobilité douce.

Pour répondre peut-être à quelques interventions aussi parce qu'on a passé directement au débat sur l'amendement mais je profite de répondre aux autres interventions des groupes, c'est vrai que je ne l'ai pas mis dans la motion, mais en la rédigeant pour moi ça allait de soi que les riverains, le trafic agricole et bien sûr les véhicules d'urgence ne seraient pas concernés par cette mesure, je pense qu'on arrive vraiment à trouver matière à cohabiter ensemble sur cet axe des cyclistes, des piétons et du trafic agricole, pour moi il n'y a vraiment pas de problème. Maintenant, quand on nous dit que l'itinéraire cyclable par Chézard-Fontaines existe, par des chemins agricoles, je sais qu'il existe, mais je rappelle quand même que les usagers principaux de la mobilité douce et ceux qu'on essaie d'inciter à la mobilité douce ce sont les enfants. Et les petits enfants, quand on les amène à Fontaines depuis Chézard, alors c'est soit par Engollon (et puis je vous rappelle quand même qu'Engollon-Fontaines il y a une petite montée qu'ils n'arrivent pas forcément à faire quand ils commencent à faire du vélo), soit par Cernier, et là c'est encore un autre problème, dont on parlera ensuite dans l'une de mes questions. Je ne pense pas qu'on puisse dire aux enfants de la Commune d'aller faire du vélo en leur disant : finalement vous pouvez passer par des chemins caillouteux et à la montée parce que ce n'est que ça qu'on vous propose. Je pense qu'il faut qu'on leur propose de véritables alternatives et quand il y a le VDR bouge, on voit très bien tous ces enfants qui ont vraiment du plaisir à passer par des itinéraires adaptés. Maintenant, on doit pouvoir proposer des itinéraires cyclables adaptés et non pas des solutions qui sont un peu bricolées. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) tient à rappeler le débat qu'il y a eu au niveau fédéral.

« Quand on a introduit « Via Secura », on n'a pas tenu compte des feux bleus, police, véhicules de secours, etc. et « Via Secura » s'applique en plein également à tous les véhicules feux bleus. Avec les conséquences dramatiques que cela implique pour les conducteurs d'ambulances respectivement les policiers en intervention. »

M. Vincent Martinez (PLR) souhaite aussi intervenir. « Où je ne comprends pas, c'est que c'est quasiment prôner le goudronnage des routes, en général, si on élargit le propos qui a été tenu. Pour que les gens puissent faire du vélo, il faudrait tout goudronner. Je pense qu'il y a un léger décalage entre ce qui est posé au niveau écologique et écorégion et ce qui a été dit. Certes, cette route elle est déjà goudronnée, mais on peut quand même se dire qu'un jour ou l'autre on nous dira que cette route est mal goudronnée parce qu'effectivement elle est un peu carré-bossue. Et ça veut dire qu'on est en train de dire qu'on est prêt à goudronner car ça permet de mieux rouler. Je pense que là, par rapport au territoire de Val-de-Ruz, je trouve vraiment dommageable. »



Vote de l'amendement du Conseil communal : l'amendement est accepté par 32 voix contre 2 et 5 abstentions.

Mme Chloé Douard (Les Verts) désire intervenir à la suite de quelques remarques qui ont été faites.

« J'imagine que si on favorise la mobilité douce, ça peut aussi permettre de réduire le trafic motorisé donc ça pourrait être, je mentionne cela comme ça mais ce n'est pas ça qui va forcément augmenter le bruit au centre de Cernier si on veut promouvoir le trafic, mobilité douce ça pourrait être aussi une solution pour le réduire encore plus. Quand à tout goudronner, ce n'est pas du tout ce que l'on demande, on demande juste de mener une réflexion sur des axes déjà existants, en l'occurrence ce sera les axes de Chézard et Fontaines et puis cette réflexion elle est porte sur un axe déjà goudronné donc ce n'est pas du tout l'idée de proposer d'autres axes. Quand à ce qu'il a été mentionné par rapport à une future gare et que cela va changer les choses, pour moi dans dix ans, il ne s'agit plus de court terme et puis je pense que ce sont des solutions qu'on peut mettre en place rapidement et je ne vois pas l'intérêt de refuser pour une question de 10 ans pour une gare. »

Vote de prise en considération de la motion : la motion amendée est refusée par 20 voix contre 19 et une abstention.

Proposition PR21.001 – Valoriser la présidence du Conseil général

« La présidence du Conseil général ne peut pas se prononcer lors d'un vote, ce qui dévalorise la fonction, et pénalise également le groupe qui occupe la présidence, puisqu'il a une voix de moins.

Au Grand Conseil, la présidence prend part à tous les votes, et en cas d'égalité, y compris avec sa voix, elle ou il départage le vote.

Afin de revaloriser la fonction de président-e du Conseil général, nous proposons que la pratique du Grand Conseil soit appliquée. Cela revient à modifier l'article 3.58. al. 1 et 2 du règlement général de Commune. Pour la bonne forme, cette proposition devrait être soumise à la commission des règlements.

Pour éviter de modifier les règles en place en cours d'année, nous suggérons que l'entrée en vigueur intervienne au 1^{er} juillet 2022, même si, en principe, la commission ou le Conseil communal ont une année pour rendre leur rapport sur un tel objet.

Nous proposons donc de soumettre à l'acceptation du Conseil général l'arrêté suivant :

Arrêté du Conseil général portant modification de l'article 3.58 du Règlement général

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

arrête :



*Modification du
règlement général*

Article premier :

Le règlement général, du 14 décembre 2015, est modifié comme suit :

Art. 3.58. *Participation de la présidence aux votations*

¹ *La présidente ou le président du Conseil général vote.*

² *En cas d'égalité, elle ou il départage le vote.*

Abrogation

Article 2 :

Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures et contraires.

Entrée en vigueur

Article 3 :

¹ À l'expiration du délai référendaire, le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'État.

² Il entre en vigueur le 1^{er} juillet 2022. »

Pour le groupe PLR-Le Centre, **M. Francis Krähenbühl**, chef de groupe :

« Le Président du Grand Conseil vote, participe à tous les votes. Que ce soient les votes à main levée, en l'occurrence à bouton pressé serait plus adéquat ainsi qu'aux votes à bulletin secret. C'est avec sa voix, s'il y a égalité, qu'il départage. On peut dire que là sa voix compte effectivement double. Ce n'est pas le cas ici, dans le Conseil général. A ma connaissance ou à notre connaissance, à la connaissance du groupe, aucune autre Commune ne donne, ne laisse voter le président ou la présidente du Conseil général et on trouve que c'est un peu dévaloriser la fonction que de ne pas pouvoir s'exprimer. Le cas qui vient de se dérouler n'aurait rien changé du tout. L'idée c'est que le président ou la présidente puisse voter, en imaginant qu'il y ait eu, au lieu de 19-19, c'était 19-18, le vote tournait dans l'autre sens, il n'aurait pas pu s'exprimer. Aujourd'hui ce n'est pas un avantage pour un groupe politique dans cette salle, d'avoir la présidence puisque c'est une voix de moins pour ce groupe politique. Donc ce que l'on souhaite, c'est effectivement revaloriser la présidence en donnant le droit de vote au président ou à la présidente du Conseil général et donc de changer l'article 3.58 du règlement général. Et, pour ne pas profiter de la situation, on propose que l'entrée en vigueur se fasse au changement de présidence qui aura lieu au moins de juin l'année prochaine, donc Monsieur Moratel devrait être le premier bénéficiaire de ce nouveau statut. »

M. Romain Douard (Les Verts) indique que le groupe VVL n'est pas favorable à la proposition du groupe PLR-Le Centre.

« Notre groupe n'est pas convaincu par la proposition qui nous est faite, et cela pour deux raisons. La première est institutionnelle, la loi sur les droits politiques prévoit que les nombres de représentants dans les conseils généraux soit toujours impair. Ce qui n'est pas ou plus le cas du grand conseil. Cette caractéristique s'applique à de très nombreuses assemblées politiques et répond à une simple loi mathématique permettant d'éviter le partage des voix par moitié qui conduit à une impasse lors des votes. Ce phénomène est d'autant plus important que les assemblées sont petites. Ajouter une voix à l'équation la rendrait vulnérable. D'autre part dans notre système, la présidente ou le président dispose déjà de prérogative particulière, à commencer par sa fonction de représentation. Lors des débats, cette personne est placée au-dessus de la mêlée,



de par sa fonction et les compétences que cette dernière lui confère. Enfin, en cas de vote à égalité, la présidence dispose d'une voix prépondérante, ce qui signifie plus pesante puisque le législateur lui a octroyé le pouvoir de départager deux camps de force égale. La deuxième raison est politique. Le Conseil général est une assemblée élue selon les principes de la représentation proportionnelle. Ainsi notre conseil est constitué de 41 personnes qui, par leur sensibilité politique, représentent le corps électoral de la Commune. Donner à la présidence une voix supplémentaire revient à déséquilibrer la qualité représentative de notre conseil en contrevenant au principe de proportionnalité. Pour notre groupe, accepter la motion reviendrait à faire fi de la volonté populaire puisque notre conseil s'arrogerait une voix supplémentaire chaque fois que les camps sont à égalité. Nous sommes donc d'avis que cette proposition n'est pas conforme au principe de notre démocratie, que nous devons dans notre rôle défendre en tant qu'institution élue et garante de nos institutions. »

Mme Edith Magali Barblan (PS) communique le rapport du groupe PS.

« Pour le groupe socialiste, je dirais que nous adhérons tout à fait à ce qu'il vient d'être dit par le groupe établi. Je rajouterai, à ma sauce, que le président du Conseil général est d'abord le représentant de toutes les vaudruziennes et vaudruziens, au-dessus de toute notion de parti et de couleurs politiques. Il ou elle a un rôle de représentation, un rôle de garant de la qualité des séances de la gestion du débat politique et sa voix compte puisqu'elle est nécessaire lorsqu'il s'agit de départager des camps.

En tant que 1^{er} citoyen ou 1^{ère} citoyenne de la Commune, il est bon que le ou la présidente ait un pas de recul en ne participant pas au débat et évidemment pas au vote.

C'est pour ces raisons que nous voterons contre cette proposition. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) s'étonne de ces derniers propos qui laissent entendre que la démocratie semble respectée en ce qui concerne le Grand Conseil et serait contournée en ce qui concerne le Conseil général si on donnait le droit de vote au président.

M. Roby Tschopp (CC) intervient au nom du Conseil communal.

« De manière analogue à la question des suppléances dans les commissions, nous sommes ici dans un débat sur la constitution et le fonctionnement du Conseil général et le Conseil communal n'a pas de préférence ni d'arguments en faveur de l'une ou l'autre des variantes. Il s'en tiendra à l'issue de vos débats. »

M. Romain Douard (Les Verts) ouvre le second tour de parole. Il rappelle que « *le Grand Conseil actuel est issu d'une réforme complète. Le nombre d'élus a été ramené à un nombre pair, ce qui modifie la donne. Le citoyen, lorsqu'il vote, est censé savoir pour qui il vote et connaît le fonctionnement du Grand Conseil. Actuellement, notre Conseil a été élu pour quatre ans et je pense qu'il serait malhonnête de modifier ce règlement en cours de législature sur ce point précis. »*



M. Pierre-Ivan Guyot (PS) se questionne également sur l'issue du vote précédent si le président avait eu le droit de vote.

Vote de prise en considération de la proposition : la proposition est refusée par 20 voix contre 18 et 1 abstention.

16. Résolutions, interpellations et questions

Interpellation I21.008 « Médecins généralistes à Val-de-Ruz »

« Le 15 septembre dernier, la presse annonçait la fermeture du cabinet médical de groupe de Cernier pour la fin de l'année, deux médecins généralistes cessant leur activité pour causes de maladie pour l'un et de retraite pour l'autre. Le nombre de généralistes passera donc de 9 à 7 pour plus de 17'000 habitants. Selon les mots du conseiller communal en charge du dossier, cité dans l'article, "l'idéal serait d'avoir 12 généralistes et 2 pédiatres", ajoutant que "l'exécutif entend faciliter l'installation d'un cabinet médical, mais pas avant deux ans".

En Suisse, 40% des 37'500 médecins enregistrés (données 2018) sont des généralistes, soit 1,7 pour 1'000 habitants. Dans le canton de Neuchâtel, c'est à Val-de-Ruz que la densité des médecins ambulatoires en soins primaires par arrondissement est la plus faible, avec bientôt moins de 0,5 médecin pour 1'000 habitants. Il en faudrait donc au moins le double.

Nos questions sont donc les suivantes :

- *La problématique du manque de médecins généralistes n'est pas nouvelle, en particulier dans les régions périphériques. Qu'est-ce qui a été entrepris ces dernières années pour pallier au manque actuel ? Pourquoi le CC n'a-t-il pas été plus proactif lorsqu'il a appris le départ des 2 généralistes ?*
- *La Commune du Landeron a pris des mesures concrètes pour pérenniser les cabinets médicaux, avec un certain succès. Quelles mesures le Conseil communal entreprend-il pour conserver les cabinets médicaux et/ou faciliter l'installation de nouveaux généralistes dans la commune ?*
- *L'écart entre 7 généralistes plus 1 pédiatre dès janvier prochain, et 12 généralistes plus 2 pédiatres est déjà énorme, mais encore loin de la moyenne suisse. D'où viennent ces chiffres de 12 généralistes et 2 pédiatres ?*
- *Les 6 médecins manquants devraient pousser l'exécutif à agir urgemment, sans attendre, c'est une question de santé publique. Pourquoi cette attente de deux ans ?*

Au nom du groupe PLR-Le Centre, Francis Krähenbühl »



M. François Cuche (CC) indique que le Conseil communal a choisi de répondre directement ce soir.

« Afin d'être tout à fait clair avec tout le monde, le Conseil communal a appris le départ des deux généralistes en question en même temps que l'ensemble de la population. Dans ces conditions, difficile d'être proactif. Et en effet en Suisse, et particulièrement en zone périphérique, se trouve un manque de médecin de premier recours endémique. Ce qui est préoccupant. On arrive quand même à marquer une différence entre les zones rurales et les zones urbaines ou suburbaines. Et un peu d'histoire si vous le voulez bien, sans trop m'allonger mais tout de même. Ces dernières années, le Conseil communal s'est investi dans un projet de reprise de la maison de Commune de Fontainemelon par le cabinet de groupe Fontainemelon-Dombresson. Depuis le début de ce projet de vente, une contestation importante s'est faite sentir alors que pour le Conseil communal, il s'agissait juste de permettre à un cabinet de groupe de disposer d'un outil de travail performant afin d'offrir des prestations de qualité à la population et accessoirement bien sûr, de se développer. En effet, cette maison a été vendue au prix du marché afin de faciliter une implantation médicale en considérant son emplacement en zone d'utilité publique, ce qui réduit drastiquement les possibilités de jouissance de l'acheteur. Depuis l'annonce de ce projet, il aura fallu finalement plus de quatre ans pour que les médecins du cabinet de groupe puissent intégrer la nouvelle structure beaucoup mieux adaptée à leurs besoins. D'abord, suite à l'acceptation de la vente de ce bâtiment par le Conseil général par 27 voix contre 9, d'ailleurs un groupe d'opposition à cette vente au sein du Conseil général s'est formé, un référendum a été lancé, abouti en vote populaire, la vente a été acceptée par deux tiers des votants. Ensuite les opposants à l'installation des médecins dans cet ex bâtiment communal sont partis de procédure en procédure, d'abord au niveau du Conseil d'Etat et puis à la cour de droit public. Après avoir utilisé tous les recours qui freinaient ce projet, la vente a pu enfin avoir lieu mais longtemps après le vote du Conseil général. Cependant, cette affaire a été largement reprise par les médias locaux et romands à chaque étape de la procédure, quel temps perdu. Malheureusement et vous pouvez l'imaginer, dans une période de pénurie de médecin de premier recours, cette affaire a sans nul doute, entaché l'image de la région aux yeux du monde de la santé et a pu avoir une influence négative en ce qu'il concerne la relève médicale pour la région ou l'implantation de nouveaux médecins dans la commune. De toute cette démarche, le but du Conseil communal a été de garantir une présence médicale de premier recours de qualité à Val-de-Ruz. Lors des débats qui ont entouré tout le cheminement de cette affaire, il a souvent été reproché au Conseil communal par les opposants à la vente d'intervenir dans un domaine privé, le domaine des cabinets médicaux alors que médecin est une profession libérale avec toute les règles qui s'y rapporte et que ce ne serait pas le rôle d'une collectivité publique que de s'occuper de cela.

Pour répondre à la deuxième question, la Commune du Landeron a pris des mesures concrètes, enfin je ne vais pas la relire, vous la connaissez. Alors tout d'abord il faut bien se rendre à l'évidence, la charge de travail du Conseil communal est importante, en particulier dans le domaine de la santé. Les attentes de l'Etat sont importantes dans ce domaine et dans le cadre dans ce dicastère, seul le Conseil communal en charge représente la force de travail disponible. Alors entre les tâches liées à la PMS, le projet ReliÂge, la coordination cantonale des projets de la CDC santé et d'autres part la période COVID qui a également mobilisé massivement le dicastère de la santé, peu de place pour prospecter à la recherche de généralistes pour notre région. Comme indiqué précédemment,



la Commune de Val-de-Ruz a travaillé en étroite collaboration avec le cabinet de groupe de Fontainemelon et l'on constate avec satisfaction que les engagements pris à l'époque par le cabinet de groupe sont tenus. En effet régulièrement, des médecins stagiaires passent par ce cabinet à chaque fois qu'un médecin quitte sa fonction d'ailleurs un autre le remplace. Afin d'assurer une bonne implantation du cabinet de groupe sur le territoire communal, le Conseil communal a été interpellé sur ce point et réfléchit afin de trouver une solution pragmatique. Sur ce point d'ailleurs, le Conseil communal salue l'excellente relation qu'il entretient avec les médecins du cabinet de groupe Fontainemelon – Dombresson. D'ailleurs, afin de pallier le manque de ressource immédiate médicale à Val-de-Ruz, un médecin a été engagé de plus dans le cadre du staff actuel. En outre, afin de garantir une présence médicale dans tous les secteurs de la Commune, le Conseil communal est en contact avec le cabinet de groupe Fontainemelon – Dombresson.

Ensuite, il y a un écart sur lequel le Conseil communal est questionné, en fait il s'agit d'une information indicative qui aurait été transmise verbalement au Conseil communal par le service de la santé publique il y a deux ans au sujet d'une dotation minimum de la région dans le domaine de la médecine de premier recours, c'était indicatif et c'était une information que nous avons reçue de la part de ce service.

Ensuite pour les 6 médecins manquant, cette question est intéressante. En effet, d'un côté on nous dit que les questions liées à l'implantation des cabinets médicaux sont d'ordre privé comme toutes les professions libérales dans notre pays et que les autorités n'ont pas à s'en mêler et ces propos sont également tenus d'ailleurs par une partie du corps médical. On nous dit aujourd'hui le contraire. Ceci étant, d'une part, le Conseil communal remplit ses obligations légales dans le domaine de la santé, demandé par le service de la santé publique neuchâteloise. Et pour mémoire, aucun EPT de l'administration communale n'est attribué au dicastère de la santé comme je l'ai relevé tout à l'heure. En effet, les travaux et les projets induits dans le dicastère de la santé mobilisent le peu de ressources disponibles dans ce secteur. Dans ces conditions, il est difficile au Conseil communal de trouver des ressources afin de prospecter à la recherche d'une relève médicale. De plus, il est évident que pour arriver à toucher le public-cible de médecin de premier recours, il s'agit de connaître ce milieu, d'y être introduit. Malheureusement le Conseil communal de Val-de-Ruz n'y a pas ces entrées. En outre, vu la situation budgétaire de la Commune, il n'était pas possible d'investir et de donner un mandat extérieur afin d'engager une prospection afin de trouver une relève médicale chez nous. Relève médicale qui aurait d'ailleurs aussi généré des frais, car une proposition d'implantation doit être accompagnée de conditions cadres telles que la gratuité de location, par exemple, pendant quelques années. Ce que le Conseil communal ne voulait pas par manque de moyen.

Mais la question de base du rôle des autorités dans le domaine de la relève médicale dans les régions reste ouverte et elle pourrait à nouveau être abordée avec un budget à la clef par exemple pour engager un délégué communal à la santé ou un mandat extérieur d'un appui au dicastère de la santé. Ceci étant, l'exercice budgétaire en cours serait plutôt de nature à modérer ce genre de velléité. En souhaitant avoir pu satisfaire l'interpellateur, je vous remercie pour votre attention. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) indique être satisfait de la réponse mais pas de la situation.



Interpellation I21.009 « Chemin de Champs-Rinier »

« Je me dois d'informer le Conseil général d'un problème qui dure depuis 50 ans et qui ne sera très certainement pas résolu dans l'immédiat.

En effet, je suis agriculteur à Chézard-Saint-Martin et propriétaire depuis bien longtemps, je me bats depuis 35 ans pour que le chemin de Champs-Rinier qui, je le répète pour la énième fois m'appartenait sur la plus grande partie, soit agrandi ou que l'on construise une autre route d'accès depuis la rue du Forvy ou encore un sens unique depuis le chemin du Boveret, etc. On ne m'a jamais écouté. Mais vu les erreurs de l'Etat et des communes concernées (Chézard-Saint-Martin et Val-de-Ruz), j'ai dû le céder à notre chère Commune car des constructions sans accès valables y ont été faites dans les années 1970. Ce chemin agricole en bonne partie privé est donc devenu une desserte communale pour une quarantaine d'appartements sans que rien n'ait été agrandi ou élargi pour permettre une circulation convenable. La situation est donc devenue infernale pour mon exploitation agricole dont je ne peux même plus y manœuvrer correctement, ainsi que pour tous ceux qui empruntent ce chemin quotidiennement, sans possibilité de croisement. Il n'y a pour l'instant pas encore eu d'accident mais cela ne saurait tarder, car pour couronner le tout, l'Etat et la Commune y ont autorisé la construction de deux maisons supplémentaires, qui sont les gouttes qui ont fait déborder le vase déjà plus que plein et dont les constructeurs ne sont pas des gens corrects et que la Commune n'a rien suivi de ce chantier dont les irrégularités sont quotidiennes {pas de fermeture de route déclarée lorsque des véhicules bloquent la chaussée, vol de l'eau à l'hydrante, déchets partiellement brûlés sur place, etc...}. La Commune a autorisé le passage à des semi-remorques d'une longueur de plus de 15 mètres et d'un poids de 40 tonnes dont le passage du S est impensable sans casse de barrières, de grilles d'écoulement, d'accotement, de dalle, etc... Qui va payer, étant donné que les constructeurs indécents ne sont plus d'accord de payer leurs dégâts, les contribuables de notre Commune ou moi qui devrais engager des procédures envers celle-ci pour non-suivi du chantier en question, ou encore mieux, les personnes responsables de ce capharnaüm ?

Après 35 années de bataille, je commence à me dire que celle-ci ne fait que commencer ! Et si un accident survenait sur ce petit chemin où se mêlent piétons, voitures privées, véhicules de livraison, trafic agricole, chantier mal suivi, sans trottoir, etc... La Commune devra automatiquement être impliquée, l'Etat également. Je me vois dans l'obligation de demander à toutes les personnes présentes ce soir de passer par derrière mon exploitation agricole pour voir comment l'aménagement du territoire a été mal conçu.

Après des téléphones avec la personne concernée de la Commune, qui m'a fait remarquer que tout était correct d'après la loi, je me permets d'y répondre de la façon suivante, la loi est une chose mais la desserte de deux maisons, ou la desserte de 40 appartements avec une exploitation agricole en est une autre, ayant été chauffeur poids lourds pendant de nombreuses années et agriculteur, il aurait été judicieux de s'approcher de moi, mais avant les travaux de construction des deux maisons concernées, car maintenant c'est un peu comme la grêle après les vendanges.

En tant que citoyen de cette commune, je me devais de vous informer de cette situation peu glorieuse tout en vous faisant remarquer que la personne concernée de la Commune s'est permis



de m'appeler au téléphone de la façon suivante lors de notre entretien : « Monsieur Tanner, vous êtes le deuxième Pieren à Val-de-Ruz ».

De tels propos ne devraient jamais venir d'un Conseiller communal, tout en sachant que je n'y suis pour rien dans ce capharnaüm, mais que toutes les complications sont réservées à mon exploitation agricole. Merci à tous de m'avoir écouté et de comprendre mon raz-le-bol.

Yves Tanner, Michel Favre, Johan Matthey-de-l'Endroit »

M. Roby Tschopp (CC) répond au nom du Conseil communal.

« J'ai pris l'option de répondre ce soir à cette interpellation parce qu'elle soulève toute une série de questions qui je crois sont relativement intéressantes et puis qui sont d'actualité et je pense que ça vaut la peine de donner le point de vue du Conseil communal sans attendre la prochaine séance.

Nous ne pouvons pas refaire l'histoire, vous l'avez lu, vous l'avez entendu, nous avons un problème qui dure depuis 50 ans, mais nous pouvons façonner l'avenir et puis pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas la situation qui est mise en lumière, j'ai préféré avoir quelques illustrations pour parler de la situation de Champs-Rinier pour que tous et toutes nous ayons bien pris conscience de la problématique.

IMAGE 1

Situation aujourd'hui, par photographie aérienne avec points de problématique identifiés.

- *Quatre immeubles, plus une quinzaine de maisons « individuelles » sur la base d'une planification des années 70.*
- *Mise en évidence du goulet d'étranglement en forme de « S » ainsi que l'étroitesse du seul accès pour une quarantaine de logements.*
- *L'accès est en zone 20.*
- *Résultat malheureux, générateur de conflits de voisinage.*

IMAGE 2

Les accès imaginés par les autorités de l'époque, pour desservir le quartier, qui n'avaient pas pu être concrétisés et qui ne le seraient plus aujourd'hui :

- *Respect de la zone agricole (SDA).*
- *Accord des propriétaires.*

IMAGE 3

- *Etendue du domaine public aujourd'hui.*
- *Acquisition du bien-fonds par la Commune de Val-de-Ruz finalisé en 2019, afin de mettre en œuvre les aménagements prévus, dont l'élargissement.*



IMAGE 4

- *Permis pour le hangar agricole délivré le 29 octobre 2020, avec accès par le Sud.*
- *Evaluation des conflits d'utilisation routiers lors de l'examen des permis de construire. L'accès par les champs résout plusieurs problèmes.*
- *Permis délivrés pour les deux villas le 26 novembre 2020*
 - ➔ *Pas de raison de s'inquiéter des manœuvres agricoles sur la route au vu de l'accès prévu plus haut.*

IMAGE 5

- *Mais... découverte fin mai 2021 de la construction du hangar avec des portes s'ouvrant côté Nord, d'où l'apparition des conflits liés à la manœuvre et à l'utilisation de la route.*
- *La Commune ne surveille pas tous les chantiers. Elle fait confiance aux maîtres d'ouvrages.*

La situation en question aujourd'hui est issue de la problématique que toutes les issues convergent sur cette route, contrairement à ce qui était prévu dans les plans sanctionnés.
- *Depuis plusieurs mois, la Commune travaille à réunir les parties concernées et ébaucher des solutions en se rendant sur place.*
- *Contact avec l'architecte le 3 juin 2021.*
- *Nouveau permis déposé – actuellement à l'étude*

IMAGE 6

- *Plan routier adopté à l'unanimité par le Conseil général le 20 juin 2016*
- *Point de départ des négociations avec les propriétaires riverains pour l'élargissement de la route.*
- *Acte notarié signé le 17 mai 2019 qui annonce les négociations à venir pour la bande de terrain au sud du cheminement, en jaune sur les plans.*
- *Projet en élaboration – l'acquisition du terrain étant un préalable nécessaire.*

Conclusion :

- ➔ *Problème bien réel*
- ➔ *Décision du Conseil général en 2016 déjà*
- ➔ *Travail de fourmi du Conseil communal pour aller vers une solution en accord avec les propriétaires des terrains*
- ➔ *Pas possible de refuser ou différer des permis pour des projets conformes aux règlements (villas)*
- ➔ *Rappel du déni de justice : PAS de deuxième affaire Pieren*

M. Yves Tanner (UDC) est tout à fait insatisfait de la réponse.



Question Q21.008 « Projet photovoltaïque avec Coopsol »

« Le projet photovoltaïque en collaboration avec Coopsol est terminé et les souscriptions des parts n'ont duré que 6 semaines.

- 1. Avez-vous le détail ou la proportion des acquéreurs, privés, entreprises, Commune, ...?*
- 2. Avons-nous un retour sur d'éventuels investisseurs qui se seraient manifestés après la clôture?*
- 3. Avec ce résultat très réjouissant, la Commune serait-elle prête à refaire l'exercice?*

Christian Masini »

M. François Cuche (CC) donne la réponse du Conseil communal.

« À la première question, malheureusement on ne peut pas porter tous les détails qui sont demandés parce qu'il y a une confidentialité autour de l'activité d'une coopérative et effectivement la coopérative n'est pas encline à nous donner ces informations. Par contre, j'ai pu obtenir la provenance géographique des détenteurs de parts sociales et là on peut dire que 31 souscripteurs sur 41 sont issus de la Commune de Val-de-Ruz, habitent à Val-de-Ruz, ce qui est quand même une belle proportion sur ce projet et, d'autre part, on peut vous dire que la Commune a acquis 5 parts sociales. Voilà les informations qu'on est en mesure de vous donner au sujet de cette première question.

Sur la deuxième question, est-ce qu'on a un retour d'éventuels investisseurs qui se seraient manifestés après la clôture ? Après un échange avec Coopsol, effectivement ils gardent dans leurs fichiers les noms des personnes intéressées parce que dès lors une autre installation est en gestation, on propose à ces personnes-là en priorité de prendre des parts.

Pour ce qui concerne la troisième question, avec ce résultat réjouissant, la Commune serait-elle prête à refaire l'exercice ? Et là je dirais qu'on est obligé de vous répondre d'une façon un peu mitigée. En principe on dirait non, à moins qu'elle n'y soit tenue. Dans le contexte budgétaire actuel, le Conseil communal préfère largement réaliser des installations photovoltaïques en autoconsommation qu'avoir une installation telle que celle de Fontainemelon qui requiert de la Commune qu'elle rachète une partie de ce courant, produit au prix du marché. Donc là aussi, pour nous, c'est plus avantageux si on peut l'avoir directement en autoconsommation. Et si c'est vrai que les coopérateurs touchent de toute façon un dividende, la Commune, elle, n'y gagne rien du tout. Il est donc normal que si l'on peut alléger la facture d'électricité par des installations en autoconsommation, la Commune s'engage plutôt dans de telles voies et je pense que vous le comprenez aussi. Il est clair qu'on est satisfait d'avoir pu donner une réponse à la motion qui avait été lancée et puis la réponse était tout à fait adaptée avec l'aide de Coopsol. Il est évident que si on a une autre possibilité de travailler avec Coopsol, notamment dans le cadre d'institutions qui sont en lien avec la Commune, c'est volontiers qu'on travaillera avec eux, mais pour ce qui concerne en tout cas les installations où il y a une autoconsommation, la Commune préfère quand même les réaliser elle-même. »



Question Q21.009 « Quelle assurance de cyber sécurité offre la Commune ? »

« Alors que la plateforme EasyGov du Seco et deux communes vaudoises ont récemment subi d'importantes attaques informatiques, de quelle manière la Commune teste-t-elle sa cyber sécurité? Envisage-t-elle de se faire certifier, par exemple par le label cybersafe (<https://www.cyber-safe.ch/>) ?

Pour le Groupe VVL, Nicolas Comment »

M. Yvan Ryser (CC) donne la réponse du Conseil communal.

« Donc c'est le SIEN, service informatique cantonal, qui applique une politique générale de sécurité des systèmes informatiques de la Commune, donc la Commune n'offre pas d'assurance de cyber sécurité mais elle en bénéficie. Ce qui répond à la première question. Pour répondre à la deuxième question, aucun organe communal n'a la compétence de tester la cyber sécurité. C'est aussi du ressort du SIEN que de se prémunir des attaques et par conséquent ce sont eux qui organisent les tests de leurs systèmes. Je vais quand même juste répondre à la question du label. Vous comprendrez qu'au vu de la réponse de la non-action de la Commune dans la cyber sécurité, j'ignore complètement de quelle manière je puis répondre de manière concrète à cette réponse de cybersafe. Je relayerai peut-être la question au SIEN, pour savoir si eux-mêmes utilisent ce type de label pour certifier leurs installations. Voilà, en synthèse, je dirais que la Commune prend au moins au minimum une responsabilité, c'est celle de la sensibilisation de ses collaborateurs à l'usage de toute sorte de média qu'on utilise aujourd'hui et en particulier on connaît les portes d'entrées, ce sont d'abord les messageries et les SMS, ce sont les portes d'entrées idéales, les plus faciles d'accès pour les Hackers donc là on fait des campagnes de sensibilisation. Savoir aussi pour les attaques qu'il y a eu à Montreux et à Morges récemment, Morges c'était cet été, Montreux c'était il y a quelques semaines en arrière, on n'a pas attendu qu'il y ait la toute récente attaque au niveau de la Confédération, on a dans l'intervalle déjà communiqué avec nos collaborateurs, on les a aussi invités à aller sur des sites qui exposent les différentes mesures simples à prendre pour éviter un hameçonnage de la part d'un tiers. »

Question Q21.010 « Où est passé le 40km/h de la traversée de Chézard-Saint-Martin »

« Après plusieurs années de travail (en deux temps), notre Autorité a approuvé le 25 septembre 2017 le crédit d'investissement de CHF 7.8 mio pour le réaménagement de la traversée du village de Chézard-Saint-Martin. Quatre ans plus tard, les travaux sont désormais terminés. Néanmoins, un élément du rapport accepté au Conseil général manque toujours, à savoir la mise en 40km/h du « plateau » surélevé au centre du village. Cette limitation de vitesse avait pourtant fait l'objet d'un débat fourni, certains souhaitant une vitesse limitée à 30km/h et d'autres à 50km/h. Le compromis de 40km/h avait rencontré une bonne acceptation autant en Commission des aménagements urbains qu'au Conseil général. La hauteur des ralentisseurs à l'entrée et à la sortie du « plateau » semble d'ailleurs plus compatible avec une vitesse de 40km/h que 50km/h. Nous demandons donc au Conseil communal quand la limitation à 40km/h sera mise en place.

Pour le groupe VVL, Clarence Chollet »



M. Daniel Geiser (CC) répond à la question.

« A l'époque, la Commune de Chézard-Saint-Martin n'était pas favorable à un abaissement de la vitesse sur la traversée du village. Lors de la mise en place du projet de traversée, ce sujet est revenu sur la table avec les discussions évoquées dans la question et le fait que la Commune argumentait sur la base d'un nombre important de traversées piétonnières et d'accès privés de mauvaises visibilitées.

Une fois le projet adopté, le Canton, par ses services, a donné l'avis suivant : la nécessité d'un abaissement de la vitesse autorisée n'est pas avérée au vu de l'analyse de l'accidentologie et des aménagements réalisés ou en cours de l'être. Vu l'absence de problèmes avérés de bruit routier, la Commission PolPon s'est montrée favorable à porter une attention particulière au marquage au sol, sans toutefois accepter un abaissement de la vitesse autorisée. Il faut aussi savoir que nous sommes sur un axe de bus important où chaque minute compte. Le nombre de passage piétons a bien diminué.

La Commune ne pouvant pas s'opposer à l'avis de ladite commission, elle prend acte du maintien de la vitesse à 50 km/h sur cet axe. Il n'y aura donc pas de changement. »

Question Q21.011 « Pistes cyclables : le gymkhana automnal »

« A la fin des années 1870, afin de lutter contre la trop grande consommation d'eau de vie (!), des allées de poiriers particulièrement adaptés pour la confection de cidre (un moindre mal) ont été plantées au bord des voies de communication du Val-de-Ruz. Ces allées qui embellissent notre vallée depuis 150 ans constituent une valeur paysagère et patrimoniale importante et continuent de nous offrir chaque automne leurs fruits qui finissent, malheureusement, écrabouillés sur la chaussée plutôt qu'en cidre ou raisinés. Si une petite poire sauvage ne fait pas de mal sous une roue de voiture, il en est autrement sous les roues des cyclistes non aguerris ou des trottinettes. Faire le trajet Cernier-Fontaines (par exemple) aux mois de septembre et octobre relève plus du gymkhana que de la paisible balade. Pourtant, un entretien adéquat semble être une tâche accessible et permettrait à cette piste de mobilité douce de retrouver son titre durant l'automne. Une valorisation des fruits pourrait également être envisagée en même temps par la même occasion. Le Conseil communal est-il conscient de cette problématique et a-t-il déjà étudié des options pour entretenir convenablement ces tronçons ?

Pour le groupe VVL, Clarence Chollet »

Le président passe la parole à **M. Daniel Geiser (CC)** qui y répond comme suit.

Nous avons changé d'époque : il y a plus d'un siècle et demi, l'automobile et les vélos n'en étaient qu'à leurs balbutiements. Les trottinettes électriques n'existaient pas. Chacun vivait sur place et profitait des fruits que la nature lui donnait d'une manière ou d'une autre.

Aujourd'hui les allées d'arbres ne sont pas remises en cause. Par contre, les fruits de ceux-ci peuvent en effet poser quelques problèmes. L'idée est donc de remplacer les essences demandant un travail



conséquent par des nouvelles, tels que tilleuls, érables, aulnes, alisiers, etc. C'est déjà le cas pour la route de Cernier direction Fontaines où des vernes (ou aulnes) ont été plantés entre les poiriers et les remplaceront.

Il convient de noter que sur 35 km d'allées d'arbres au Val-de-Ruz, plus de 20 km sont propriétés de l'Etat de Neuchâtel et sont entretenus par le service des ponts et chaussées. Depuis la remise des routes de l'Etat aux communes, l'entretien des pistes cyclables est à charge de la Commune. Sachez que cette dernière, via son service de voirie (dont je remercie tous les membres), nettoie plusieurs fois par semaine, durant la saison d'automne, les cheminements piétonniers et cyclables. En même temps, nous préparons la saison d'hiver. En fonction des moyens qui sont les nôtres, nous faisons le maximum. La Commune ne s'engagera pas pour la valorisation des fruits, mais ne s'opposera pas à ce qu'une association le fasse pour son compte. »

Question Q21.012 « Vue-des-Alpes ou saison des tas ? »

« Le Conseil communal a été bien inspiré en marquant majestueusement l'entrée dans le Val-de-Ruz par une enseigne géante installée cet automne à la Vue-des-Alpes. Toutefois nous nous posons la question de sa présence durant la période hivernale ou la Vue-des-Alpes se transforme en Vue-des-Tas par la magie d'un service des ponts et chaussées peu sensible à la beauté du lieu.

Lors d'une question à ce sujet au Grand Conseil le 19 décembre 2017, le Conseil d'Etat avait répondu qu'il était trop cher d'envisager d'éliminer les tas au sud du parking pour préserver la vue sur les Alpes. Contrairement à ce qu'il avait affirmé, cet hiver-là, même la table panoramique avait été submergée par la neige dégagée du parking.

Le Conseil communal a-t-il eu des contacts avec les ponts et chaussées à ce sujet ? La Commune est-elle prête le cas échéant à participer au maintien de la « Vue sur les Alpes » et en particulier sur le Val-de-Ruz afin de garantir l'attrait touristique de ce lieu emblématique ?

Debrot Laurent »

M. Daniel Geiser (CC) y répond.

« Il n'a malheureusement pas été possible d'établir un contact avec le service des ponts et chaussées depuis le dépôt de la question ce jour à midi.

La gestion du déneigement du parking de la Vue-des-Alpes est de la responsabilité de l'Etat. Nous le sensibiliserons au maintien de points de vue durant l'hiver permettant à tout visiteur d'en profiter. Nous savons aussi qu'une partie de la neige peut servir au Centre nordique.

La question de l'attrait touristique de ce site est un long serpent de mer. La Commune a la ferme volonté de trouver des solutions constructives avec tous les acteurs le fréquentant. »



17. Communications du Conseil communal

M. Roby Tschopp (CC) indique que deux #VALDERUZ sont apparus à La Vue-des-Alpes et à Vilars. Il salue l'initiative de nos forestiers et le fait que le bois soit issu de nos forêts. Le découpage et l'assemblage ont eu lieu dans la commune avec le concours d'une scierie locale. Les structures sont amovibles et seront déplacées en fonction des saisons et des intérêts, notamment touristiques.

La circulation des trains reprend sur la ligne Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds. Les lignes à haute tension seront réenclenchées vendredi 29 octobre 2021.

A partir du 1^{er} janvier 2022, c'est la Ville de Neuchâtel qui assurera le service de sécurité publique sur le territoire de Val-de-Ruz.

Il recommande le café vaudruzien au Skull's Pub à Fontainemelon le 17 novembre prochain.

Le président remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats et indique que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le **jeudi 16 décembre 2021 à 19h30** à la salle polyvalente de La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

La séance est levée à 22h31.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

R. Geiser

J. Matthey-de-l'Endroit